

Hebdomadaire
Paraît le vendredi
N° 2636
8 février 2019
1,20 € • DOM: 1,80€



Prolétaires de tous les pays, unissons-nous!

LUTTE **OUVRIÈRE**

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

**Le journal
d'Arlette Laguiller**

Le grand débat, une mascarade **Lutter pour faire payer les capitalistes**



Venezuela
Macron
dans les pas
de Trump

Page 8

Loi anticasseurs
Contre
le droit
de manifester

Page 3

Antilles
2009, la grève
contre
la profitasyon

Page 10

La mascarade du grand débat et les intérêts des travailleurs

Pour que le « grand débat national » se substitue, dans les médias, au mouvement des gilets jaunes, Macron et ses ministres en font des tonnes. La mise en scène est soignée, avec des débats de plusieurs heures où, en bras de chemise, ils écoutent patiemment et prennent des notes... Le tout est retransmis en direct à la télévision.

Le cinéma tourne parfois court, comme lors de cette réunion avec des maires d'outre-mer où Macron s'est exaspéré des trop nombreuses interventions de ceux qu'il appelle avec condescendance « les enfants »... Mais pour le pouvoir, ces petites contrariétés valent toujours mieux que la colère des gilets jaunes.

Cette colère populaire continue de s'exprimer, tous les samedis. Elle est alimentée par l'hypocrisie du gouvernement, qui prétend redonner la parole au peuple mais qui limite de plus en plus le droit de manifester. Que ce soit en usant des violences policières pour mettre fin aux rassemblements, ou avec sa loi prétendument anticasseurs, mais qui cible en réalité la liberté de manifester.

Pour mettre fin à la contestation, Macron aurait décidé de jeter un nouvel os à ronger : un référendum. Celui-ci viendrait conclure le grand débat et serait la preuve de la bonne foi du gouvernement : les citoyens auraient non seulement la parole mais aussi le pouvoir de décider. Après la mascarade du grand débat, le leurre du référendum !

Avec des questions multiples du genre : « Doit-on réduire le nombre de parlementaires ? », « Faut-il limiter le cumul des mandats dans le temps ? », Macron veut entretenir la fiction démocratique à bon compte, puisque tous ces changements étaient prévus dans la prochaine réforme des institutions.

Peut-être pourra-t-il aussi introduire des questions touchant à la répartition des impôts. Tant qu'il s'agit de répartir les efforts au sein des classes populaires, Macron peut bien accepter quelques variations.

Mais il y a une chose qu'il n'acceptera jamais, et sur laquelle il ne demandera pas notre avis, c'est de faire payer la grande bourgeoisie. C'est tout le problème, car la condition ouvrière ne peut progresser sans toucher aux profits et au pouvoir de cette classe.

Au nom de la compétitivité, toutes les entreprises

suppriment les emplois, font pression sur les salaires, aggravent les cadences et la flexibilité. Et cela vaut aussi pour les services publics, pour La Poste, les hôpitaux, que l'État ne peut plus financer correctement parce qu'il consacre de plus en plus d'argent à soutenir le grand capital. Autrement dit, le monde du travail est écrasé par le rouleau compresseur du grand capital. Et ce n'est pas la révision des institutions qui changera cela.

Pour faire valoir leurs revendications, les travailleurs ont intérêt à compter sur leurs propres moyens d'expression et d'action.

Au 1^{er} février, la grande distribution a augmenté de nombreux prix alimentaires de 3% à 6% au prétexte qu'ainsi les agriculteurs seront mieux rémunérés. On peut douter que l'argent aille dans leurs poches. Toujours est-il qu'il faudra payer plus pour acheter du fromage ou du lait. Les sociétés autoroutières augmentent leur racket de 1,9%. Et c'est sans compter la hausse des loyers et autres charges incompressibles que sont le gaz et l'électricité. Eh bien, puisque les prix augmentent, les salaires et les pensions doivent suivre !

Six millions de femmes et d'hommes n'ont même pas le droit de travailler pour gagner leur vie. Et les fermetures d'usines se poursuivent, y compris dans des firmes riches. Il faut un emploi pour chacun. Et s'il n'y a pas assez d'emplois, il faut répartir le travail entre tous.

Mais pour imposer ces revendications, il faudra se battre. Et pour cela il faudra que les travailleurs des grandes entreprises se lancent dans le combat en faisant grève. Cela ne se décrète pas et n'est pas chose facile. Mais les travailleurs ne feront pas l'économie d'un tel combat.

Mardi 5 février, la CGT appelait à faire grève et à manifester. Cet appel est arrivé tard après la bataille car, quand le mouvement des gilets jaunes était à son pic, la CGT comme les autres confédérations syndicales refusaient de s'y associer.

Les travailleurs qui ont répondu présent en participant à cette journée d'action l'ont fait à juste titre. Ils ont ainsi affirmé leur conviction que seule la grève peut toucher le grand capital en plein cœur et le faire reculer. Ce combat ne fait que commencer.

Au sommaire

LEUR SOCIÉTÉ		Baisse de la TVA: aux capitalistes de payer l'impôt		Amazon: licenciés pour délit d'opinion		IL Y A DIX ANS		ENTREPRISES	
Loi anticasseurs: une loi antimanifestations	3	Mal logement: un fléau qui s'aggrave	6	PDG surtaxés: encore de beaux jours pour l'évasion fiscale	11	La grève de 2009 aux Antilles	10	SNCF: la multiplication des pannes	13
Quand Macron débat: un mot de trop est si vite arrivé...	3	Maisons de service au public	6	Perquisition chez Médiapart: police de la pensée	11	DANS LE MONDE		Haras du Pin: de quoi prendre le mors aux dents	13
Le 2 février: contre la répression policière	4	Électricité: EDF préfère les gros	6	Josette Audin: le combat contre un crime colonial	11	Venezuela: la barque de Macron derrière la galère de Trump	8	Certicall-Free: accidents du travail en série	13
La politique de la CGT: en ordre... après la bataille	4			Sans-papiers et sans-abri: Lille et l'État ferment les yeux	12	Brésil: barrage dangereux et société pourrie	8	La Redoute Roubaix Watrelos	14
Valence en état de siège	4	Logement social: dans les griffes des banquiers	6	Lycée Marcel-Sembat Vénissieux	12			Senard: de Michelin à Renault, il roule pour le profit	14
Prime d'activité: l'art d'accommoder les miettes	5	Viande avariée: la vraie maladie, c'est le profit	7	Lycée Élie-Faure - Lormont	12	Tchad: l'armée française au secours du dictateur	9	Usine des Dunes Leffrinckoucke	14
Référendum: à chacun sa bonne question	5	Loi alimentation: taillée sur mesure pour la grande distribution	7	Policiers violeurs: enfin condamnés	12	Mexique: 50000 grévistes arrachent des augmentations	9	Carrefour: vers de nouvelles suppressions d'emplois	15
		Niches fiscales: Darmanin à la manœuvre	7	La loi du silence	12	Bosnie: des milliers de migrants dans les camps	9	Papeteries Arjowiggins	15
				Carrefour Milenis Guadeloupe	16				
				Les difficultés de L'Humanité	16				

Loi anticasseurs : une loi antimanifestations

En présentant la loi dite anticasseurs aux députés le 28 janvier, le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, a déclaré qu'il était temps de « stopper les brutes ».

Par ce terme répété à plusieurs reprises dans son discours, il ne désignait pas les policiers ayant matraqué les manifestants ou leur ayant tiré dessus à coups de balles en caoutchouc au point de les éborgner ou de les défigurer.

Pour le ministre, la violence de la police est légitime et tout son texte vise à lui donner davantage de moyens de réprimer les manifestants.

Annoncée par le Premier ministre au lendemain d'un samedi de mobilisation, cette loi, inspirée d'une proposition d'un sénateur de droite, a pour premier objectif de montrer à l'opinion réactionnaire que le gouvernement ne se laisse pas déborder par la contestation et le désordre. La prétendue ultra-violence des manifestants lui sert de prétexte à une mise en scène et lui permet de multiplier les coups de menton.

L'article le plus emblématique autorise les préfets à interdire de manifestation qui bon leur semble, pourvu

qu'ils puissent l'accuser de menacer l'ordre public. Une telle interdiction est prévue par les lois sur l'État d'urgence de 2015, mais jusque-là elle devait être motivée par un juge.

En supprimant même ce petit obstacle, le gouvernement fait donc un pas supplémentaire. Tout individu accusé d'avoir commis des violences lors de manifestations précédentes, même s'il n'a pas été condamné par la justice, pourra donc se voir interdire de manifester, et ce sur tout le territoire national.

La nouvelle loi permet aussi à la police de fouiller les bagages et les voitures sur les lieux d'une manifestation ou à ses abords immédiats. Le gouvernement a pour le moment renoncé à constituer un fichier recensant les personnes considérées comme des casseurs. À la place, la loi prévoit d'ajouter les personnes interdites de manifestation au fichier des personnes recherchées. Ainsi, pas de fichier, mais un fichier tout de même !



La manifestation du samedi 5 février à Paris.

Enfin, les milliers de personnes cherchant à se protéger les yeux et le visage des gaz lacrymogènes et des projectiles de la police seront désormais menacés de 15 000 euros d'amende et d'un an d'emprisonnement pour avoir dissimulé leur visage. Et elles pourront être jugées en comparution immédiate si elles refusent de se disperser sur l'ordre

de la police.

Cerise sur le gâteau, la loi permet aussi à l'État d'obliger une personne à payer pour les réparations de dégâts causés lors d'une manifestation, et ce, même si elle n'a pas été condamnée par la justice.

Le fichage et l'arrestation de manifestants, voire l'interdiction de manifestations, font depuis toujours

partie des méthodes utilisées par l'État et sa police, souvent bien au-delà de ce que la loi autorise.

Avec son texte, que 50 députés LRM ont d'ailleurs refusé de voter, le gouvernement aggrave encore l'arsenal répressif destiné à défendre un ordre social de plus en plus injuste et violent.

Jacques Le Gall

Quand Macron débat : un mot de trop est si vite arrivé...

Macron a lancé son grand débat comme diversion au mécontentement populaire. Mais il en profite aussi pour se mettre en scène et lancer la campagne de son parti en vue des élections européennes à venir. Et on retrouve toute son arrogance de serviteur des plus riches.

En novembre 2018, quand des centaines de milliers de gilets jaunes occupaient les ronds-points avec le large soutien de la population ouvrière, Macron était aux abonnés absents. Il savait, ou on lui avait fait savoir, qu'il valait mieux qu'il se taise. Ce n'était pas le moment qu'il mette de l'huile sur le feu avec une de ses phrases provocatrices sur les « fainéants », « les gens qui ne sont rien », ou avec une formule du genre « Je traverse la rue et je vous trouve un travail » qu'il avait adressée à un jeune chômeur.

Mais chassez le naturel, il revient au galop. Et, avec sa tournée des grands débats, Macron se relâche. Aux élus d'outre-mer, qu'il rencontra vendredi 1^{er} février

et dont les questions l'embarrassaient, il a dit pour les faire taire : « Non, les enfants ! » Formule qu'il avait d'ailleurs déjà utilisée une semaine avant à Bourg-de-peage, disant : « La réforme, elle va avec la contrainte, les enfants ! »

Macron était gêné par les questions de ces élus de Guadeloupe et de Martinique qui faisaient remonter la colère des populations locales contre les dégâts sanitaires causés par le chlordécone, ce pesticide répandu sur les plantations de bananes et qui est cause de cancers. Il n'avait rien trouvé d'autre à leur répondre que : « Il ne faut pas dire que c'est cancérigène (...), sinon on alimente les peurs. » Et, devant le tollé provoqué par ses propos, il

voulait mettre un terme au débat !

Macron mène consciemment une politique au service des intérêts du très grand patronat, contre la classe ouvrière et contre les couches populaires. Cela ne l'empêche pas de penser que les travailleurs devraient être profondément reconnaissants d'avoir quelqu'un comme lui à la tête de l'État. Comme bien des hommes politiques de la bourgeoisie, il transpire le mépris de classe. Pour lui et ses semblables, les exploités sont faits pour être gouvernés. Le plus souvent, ce mépris est masqué sous les phrases hypocrites de politiciens bourgeois qui cherchent à faire bonne figure pour avoir les voix des travailleurs. Mais parfois il ressort, et avec Macron, il ressort même souvent. Comme on dit : avoir l'air faux jeton à ce point là, c'est vraiment de la franchise !

Pierre Royan

AGENDA

Fêtes de Lutte ouvrière

Maisons-Alfort

Samedi 16 février à partir de 18 heures

Moulin Brûlé - 47, avenue Foch

Meeting avec Nathalie Arthaud à 19 h 45

Metz

Dimanche 3 mars à partir de 11 h 30

CALP de Metz Plantières - 2A, rue Monseigneur-Pelt

Meeting avec Jean-Pierre Mercier à 12 h 15

Beauvais

Dimanche 10 mars à partir de 11 heures

Espace Argentine - 15, rue du Morvan

Meeting avec Nathalie Arthaud à 12 heures



Le 2 février : contre la répression policière

Samedi 2 février, ce sont selon le ministre de l'Intérieur environ 59 000 personnes qui ont manifesté dans le pays, dont 13 800 à Paris. Les gilets jaunes voulaient en particulier ce jour-là protester contre les violences policières.

En tête de la manifestation parisienne défilaient une trentaine de blessés des précédentes manifestations. Tous exigeaient l'interdiction par la police des lanceurs de balles de défense (LBD), dont l'utilisation avait été validée la veille par le Conseil d'État.

Le gouvernement s'ingénie à minimiser depuis le début du mouvement le nombre de victimes des grenades de désencerclement ou des tirs de LBD. Les chiffres donnés par David Dufresne, journaliste qui s'est spécialisé dans la question, sont pourtant éloquentes : une personne est décédée, 168 ont été blessées à la tête, quatre ont perdu une main, dix-sept sont éborgnées. Lors de la seule manifestation du 2 février, une personne au moins a été grièvement blessée. Mais la seule réponse de Castaner, ministre de l'Intérieur, a été d'équiper de caméras les policiers munis de LBD.

« Qu'est-ce qui justifie d'arracher des mains, d'éborgner des personnes, de fracturer leurs mâchoires ? Aujourd'hui, manifester n'est plus un droit respecté en France », a déclaré à la presse Antonio Barbeta, l'un des organisateurs de la manifestation. Les violences

policières visent évidemment à dissuader la population de se rendre aux manifestations, d'autant que ces violences ont lieu pour l'instant en toute impunité. Les 116 plaintes qui ont été déposées auprès de l'IGPN (l'Inspection générale des polices) ont peu de chances d'aboutir. D'après M^e Arié Alimi, avocat de plusieurs blessés, présent lors de la marche, « l'IGPN a du mal à retrouver les policiers qui ont tiré, faute de déclaration spontanée faite normalement par le policier lui-même ou ses collègues. C'est une obligation qui n'est pas respectée. »

À cela s'ajoute le fait que de nombreuses victimes estropiées peinent à se faire rembourser leurs frais par leurs assurances. Certains n'ont pas de mutuelle et la prise en charge par la Sécurité sociale est insuffisante. En plus d'être handicapés à vie, ils risquent de sombrer dans la pauvreté.

Pour autant, la répression, les discours répétés du gouvernement contre la violence qui est en grande partie celle de la police, sont loin de dissuader les manifestants, qui préparent déjà le prochain samedi des gilets jaunes.

Aline Urbain



SERGE D'IGNAZIO

Valence en état de siège

Samedi 2 février, une manifestation des gilets jaunes était prévue à Valence dans la Drôme. Elle se voulait une réponse à la participation de Macron au « grand débat » de Bourg-lès-Valence, au cours duquel il s'était mis en scène pendant plusieurs heures.

Pour dissuader les manifestants, la préfecture de la Drôme avait instauré un climat de peur. Par arrêté, tout le centre-ville de Valence était bouclé : le marché était annulé, les transports en commun fermés, et des barrages de policiers contrôlaient l'accès. Pour entrer dans

les rues du centre, il fallait prouver y habiter ou y tenir un commerce. Les commerçants, eux, étaient fortement incités à fermer boutique, et la plupart des vitrines ont été recouvertes de planches. Alors que d'ordinaire la ville, avec ses commerces, est très animée le samedi, elle avait pris des allures de ville fantôme.

De même, les sorties d'autoroute menant à Valence ont été fermées, et des contrôles systématiques ont été faits aux accès routiers de la ville, avec confiscation de tout objet pouvant servir d'arme.

Le zélé maire LR de la ville, Nicolas Daragon, fier de parader dans les journaux télévisés, est allé jusqu'à faire enlever toutes les grilles placées au pied des arbres, ainsi que les distributeurs de sacs à déjections canines, de crainte qu'ils ne soient utilisés comme armes !

Malgré ce climat, ce sont près de 6 000 personnes qui ont défilé dans les rues de Valence pour continuer à exprimer leur colère, et aucune horde de dangereux casseurs ne s'est présentée.

Correspondant LO

La politique de la CGT : en ordre... après la bataille

En prévision de la journée de grève nationale du 5 février, les instances de la CGT ont fait des déclarations au ton très combatif, voulant s'appuyer sur ce que le mouvement des gilets jaunes a montré comme colère et comme détermination.

La déclaration du Comité confédéral national du 30 janvier affirmait ainsi que « le mouvement des gilets jaunes révèle un regain de confiance en l'action collective ». Et d'appeler non seulement à des assemblées générales dans les entreprises et à une grève nationale le 5, mais aussi « à travailler les convergences avec les gilets jaunes », voire à organiser chaque semaine des « marches de l'urgence sociale ».

Dès le début du mouvement, la question du pouvoir d'achat et donc celle des salaires a été au cœur des discussions. Dès le début du mouvement, des militants

de la CGT ont pris fait et cause pour les gilets jaunes, les structurant même par endroit. Mais la direction confédérale avait choisi, elle, une autre politique.

Début novembre, le secrétaire général disait qu'il était hors de question pour la CGT de manifester aux côtés de l'extrême droite. Comme si la confédération n'avait pas eu d'autres sources d'information que les médias qui, certes, présentaient le futur mouvement comme le fait de celle-ci.

Mais, dans les ateliers, les quartiers ouvriers, devant les écoles et aux caisses de supermarché, chacun

voyait qu'il s'agissait majoritairement d'un mouvement de travailleurs, sur des problèmes de travailleurs. Et chacun a été obligé de le reconnaître le 17, alors que la manifestation dépassait de très loin l'extrême droite et ses prétentions à l'utiliser.

Pourtant la confédération a continué encore quelque temps sur le même thème, allant même jusqu'à signer

le 6 décembre avec les autres syndicats un communiqué commun qui prétendait s'élever contre les violences en plaidant pour la discussion. Il a été à juste titre ressenti comme un coup de couteau dans le dos par les manifestants gilets jaunes, y compris les cégétistes.

Depuis lors, la direction de la CGT a évolué progressivement, alors que le mouvement des gilets jaunes se

stabilisait, devenant moins explosif qu'au début. La confédération pouvait donc lancer un appel combatif pour le 5 février sans trop risquer d'attiser les braises du mouvement social.

Des militants de la CGT ont fait le choix inverse, en participant au mouvement dès le début, en combattant sur place l'influence de l'extrême droite, en aidant les travailleurs à reconnaître leur intérêt de classe dans le fatras des revendications. Ceux-là ont eu raison, car ils ont été spontanément aux côtés des travailleurs qui avaient pris l'initiative d'entrer en lutte. Ils n'ont pas attendu, et heureusement, que le mot d'ordre vienne de leurs dirigeants.

Paul Galois



Des manifestants CGT avec les gilets jaunes.

LA VOIE DU NORD

Prime d'activité : l'art d'accommoder les miettes

Le Premier ministre, Édouard Philippe, était en visite à la Caisse d'allocations familiales (Caf) de Beauvais, lundi 4 février. Il avait pour mission de vanter l'augmentation de la prime d'activité et son attribution à un plus grand nombre de bénéficiaires.

Le centre-ville était bouclé et les forces de l'ordre maintenaient à distance d'Édouard Philippe les gilets jaunes et les militants syndicaux venus manifester. C'est donc à un public trié sur le volet que le Premier ministre a pu affirmer que le gouvernement « *tenait les engagements pris* » et que « *dès demain 3,5 millions de foyers, dont 700 000 nouveaux, vont bénéficier de la prime d'activité* ».

Macron, sous la pression de la contestation des gilets jaunes, avait annoncé en décembre une augmentation de 100 euros pour les salariés au smic, « *sans qu'il en coûte un euro aux employeurs* » précisait-il, ce qui suffisait à flairer l'entourloupe. L'annonce que la hausse en question était basée sur la revalorisation

automatique du smic et sur le cumul de la revalorisation déjà prévue de la prime d'activité confirmait rapidement qu'il s'agissait d'une manipulation. Cela revenait à verser en une fois la hausse de 80 euros prévue sur quatre ans. Même si ces quelques dizaines d'euros supplémentaires par mois sont bienvenus pour ceux qui les touchent, l'augmentation véritable du smic est bien plus faible.

L'élargissement du nombre des bénéficiaires est tout aussi relatif: les salariés touchant jusqu'à 1,5 fois le smic auraient désormais accès à la prime. Mais les critères d'attribution et les paramètres de calcul font que, d'après la Caf elle-même, près de 45% des travailleurs au smic en sont exclus. En effet, l'attribution dépend

des revenus du foyer, de sa composition, du versement d'autres prestations sociales, de l'âge des membres du foyer, etc.

Le système de la prime d'activité, censé valoriser le travail, pousse l'absurde au point que les salariés les plus précaires et les plus mal lotis, dont les revenus n'atteignent pas la moitié du smic, n'y ont pas droit, pas plus que les personnes en situation de handicap ou cumulant un petit boulot et une pension d'invalidité par exemple, tandis que les chômeurs doivent se contenter de leurs allocations.

Le gouvernement a prétendu répondre aux revendications de pouvoir d'achat par ce tour de passe-passe sur la prime d'activité. Mais par cette dernière, augmentée ou non, élargie ou non, l'État permet surtout au patronat de continuer à verser à des millions de travailleurs des salaires insuffisants pour vivre.

Nadia Cantale

Référendum : à chacun sa bonne question

Macron fait un rêve : après des milliers de débats, l'ordinateur magique avale des millions de contributions, mouline le temps qu'il faut et édite quelques questions bien innocentes. Le président les soumet alors au référendum.

Les électeurs se partagent, bien entendu, mais le simple fait de voter indique une reconnaissance éternelle au grand rénovateur de la démocratie. Puis le gouvernement tient compte, ou non, des résultats du vote et, enfin, les gilets jaunes rentrent sagement dans les boîtes à gants.

Mais pour que ce rêve ait une chance de se réaliser, il faut trouver la bonne question. De là découlent toutes les hésitations de Macron et de ses conseillers. La question, et surtout la réponse, doivent être sans conséquence, sinon on risque la crise politique, comme en Grande-Bretagne après le référendum sur le Brexit. Il faut pourtant qu'il semble y avoir un enjeu réel, sinon on s'inflige le ridicule de l'abstention massive, comme Chirac en 2000 (référendum sur la durée du mandat présidentiel, 70% d'abstention). Il ne faut pas que les électeurs puissent s'en servir pour désavouer le gouvernement, comme ce fut le cas pour de Gaulle en 1969, démissionnant après

un référendum perdu. Et il faut, quand même, que la question ou les questions aient un minimum de rapport avec celles posées par les gilets jaunes.

Il semble donc que cela phosphore dur en haut lieu pour trouver la bonne question, la bonne date, le bon prétexte, le bon enrobage pour cet exercice de

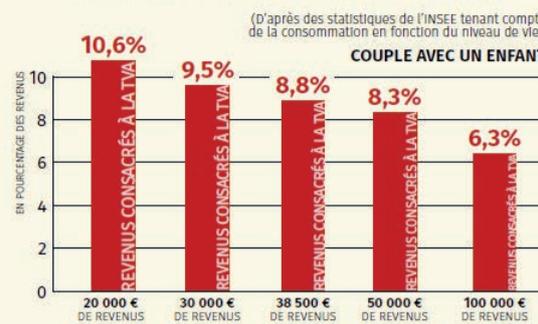
tromperie électorale. Il n'est pas certain que, tout couverts de diplômes et tout dressés à mentir qu'ils soient, les docteurs en politique parviennent à mettre sur pied leur référendum miraculeux.

Pour les travailleurs, c'est beaucoup plus simple: la bonne question se pose chaque mois, vers le 10 ou le 15, ou même chaque soir, en regardant le journal télévisé, lorsqu'on se dit que, décidément, on ne peut plus continuer comme ça.

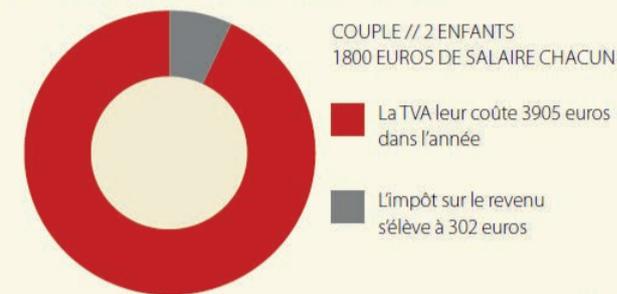
Paul Galois



PART DES REVENUS CONSCRÉS À LA TVA



IMPÔT SUR LES REVENUS ET TVA D'UN MÉNAGE



Baisse de la TVA : aux capitalistes de payer l'impôt!

Une des revendications exprimées dans le mouvement des gilets jaunes est la baisse, voire la suppression de la TVA sur les produits de première nécessité.

La TVA est l'impôt le plus injuste avec la CSG puisqu'ils ne sont pas progressifs. Elle représente près de la moitié des recettes fiscales de l'État. Parmi les quatre taux de TVA (20%, 10%, 5,5% et 2,1%), celui qui rapporte le plus est le premier, qui s'applique à la plupart des produits et services, et constitue 80% des recettes de TVA. Autant dire que le taux de 5,5%, appliqué aux produits de première nécessité, alimentaire, hygiène féminine, équipements liés aux handicaps, livres, abonnements au gaz et à l'électricité..., n'est pas le plus payant pour les finances publiques.

Cela n'empêche pas le ministère de l'Économie d'arguer que, pour 11 milliards d'euros de manque à gagner pour l'État en cas de suppression de la TVA à 5,5% sur l'ensemble de ces produits, le gain pour la population serait très faible, dilué qu'il serait sur l'ensemble des consommateurs. Le bel argument! Avec la suppression de l'ISF et la flat tax, l'État perd sans sourciller près de 5 milliards; il est vrai que c'est de façon moins diluée, puisque cela ne profite qu'aux 1% les plus riches...

Prétendre que cette suppression ne profiterait pas au pouvoir d'achat des couches populaires est de

toute façon spécieux car, si quelques dizaines de centimes seulement étaient économisés sur un produit, vu le nombre de produits consommés, 2,7 milliards d'euros pourraient être rendus aux ménages, selon un journaliste économique.

Quant à l'argument sur les effets insignifiants et au faible impact sur les consommateurs de la baisse de la TVA sur la restauration, appliquée entre 2009 et 2012, il est tout simplement de mauvaise foi. Les restaurateurs ont eu en effet toute liberté pour en faire bénéficier les clients, les salariés ou... leurs marges.

La TVA et la CSG rapportent, avec l'impôt sur le revenu et les autres impôts payés par les ménages, c'est-à-dire majoritairement les travailleurs, chômeurs et retraités, 60% des rentrées fiscales, soit presque 400 milliards d'euros. La fraude fiscale du grand patronat – sans parler de l'optimisation légale – elle, en a soustrait en 2018 entre 80 et 100 milliards.

Ce serait pourtant aux capitalistes, à la classe bourgeoise, de financer l'État. Car c'est lui qui, par toute sa politique, leur permet d'accumuler profits et richesses grâce au travail de millions de salariés.

Viviane Lafont

Mal-logement : un fléau qui s'aggrave

Quatre millions de personnes sont privées de logement ou sont mal logées. Au total, 12,1 millions sont touchées à des degrés divers par la crise du logement, d'après le rapport annuel de la fondation Abbé-Pierre.

Si ces chiffres n'ont pratiquement pas varié par rapport aux trois précédents rapports, c'est qu'ils s'appuient sur la même enquête de l'Insee menée en 2013 et, comme aucune autre n'est prévue, de nouvelles données ne sont pas près de voir le jour. En réalité, la crise du logement a continué de s'aggraver.

Entre 2001 et 2017, le nombre de jugements ordonnant des expulsions a

augmenté de 50 %. Ils dépassent les 120 000 par an et conduisent à plus de 15 000 interventions de la police pour mettre dehors des locataires qui ne se résignent pas à partir d'eux-mêmes.

Les constructions ne sont pas destinées prioritairement aux milieux populaires, d'abord parce qu'un chantier sur cinq seulement est destiné à des logements sociaux, et aussi parce que

ceux-ci « sont non seulement insuffisants en nombre mais également inadaptés aux ressources des ménages », comme le note le rapport de la fondation. Des loyers plafonds sont en principe prévus mais, même dans la catégorie la moins chère des HLM, 48 % des loyers les dépassent.

Se loger devrait être un droit élémentaire et garanti à tous. Mais, du fait des bas salaires, de la précarité de nombreux emplois et du chômage, des millions de personnes continuent d'en être privées.

Jean Sanday

Maisons de services au public : en manque de financement

Le 31 janvier, le gouvernement a annoncé vouloir créer 500 maisons de services au public supplémentaires, s'ajoutant aux 1 300 existantes. « L'objectif, c'est qu'il puisse y en avoir tellement sur le territoire que ce soit simple pour toute personne qui souhaite être accompagnée », a déclaré le Premier ministre Édouard Philippe, sans préciser comment elles seraient financées.

Hébergées pour beaucoup dans des bureaux de poste qui ont fermé (7 000 sur 14 000 depuis 2005) ou dans des locaux municipaux, ces maisons de services au public doivent aider les usagers dans leurs démarches qui nécessitent l'usage d'un ordinateur et elles sont censées remplacer les guichets de proximité qui ont disparu. À Pôle emploi, à la Sécurité sociale, à la Caf, la plupart fonctionnent avec deux, voire un

seul agent. Implantées majoritairement dans des communes de moins de 5 000 habitants, plus rarement dans un quartier populaire d'une ville, elles ont été fréquentées par 375 000 personnes l'an dernier et pourraient répondre à un réel besoin, si elles disposaient des moyens humains et matériels nécessaires.

Or les différentes administrations qu'elles sont censées remplacer ne financent qu'un quart du budget, au

travers d'un fonds qu'elles ont constitué.

Ce sont les collectivités locales et les associations qui à elles seules procurent aux maisons de services au public la moitié de leur budget, un fonds d'État apportant le quart restant. Le financement de l'État est resté stable depuis 2014, malgré la croissance de leur nombre et de leur fréquentation, entraînant un déficit, comme les députés ont pu le constater en examinant le budget 2019, mais il n'a pas été prévu de crédits supplémentaires. Quand le Premier ministre déclare que le gouvernement entend développer les maisons de services au public, c'est purement et simplement un mensonge.

J. S.



Logement social : dans les griffes des banquiers

Afin de doper le marché de l'immobilier, l'État avait utilisé d'une part les aides à la pierre pour subventionner les constructions et d'autre part les aides à la personne, autrement dit les APL, qui permettent aux bailleurs d'encaisser des loyers dépassant les ressources des locataires. Ces deux formes de financement public sont en forte diminution.

Les crédits d'État destinés au Fonds national d'aide à la pierre sont passés de 450 millions d'euros en 2012 à 84 millions en 2017, avant de s'éteindre cette année, et ce sont les HLM eux-mêmes qui puisent dans leurs ressources pour maintenir des loyers moins chers que dans le privé. Quant aux APL, elles ne suivent pas la hausse des loyers et des charges locatives et, depuis octobre 2017, elles ont même diminué de 5 euros par mois, avant d'être quasiment gelées pour trois ans avec un mode de calcul revu au détriment des allocataires.

Mais ce ne sont là que

les mesures les plus visibles, car depuis l'année dernière l'État réduit les APL qu'il verse aux HLM. Pour ne pas répercuter cette baisse sur les locataires, les HLM empruntent davantage auprès des banques, alors que leur dette atteint déjà 140 milliards d'euros. Pour rembourser, les HLM devront augmenter les loyers, réduire leurs dépenses de construction ou de rénovation, ou se séparer d'une partie de leur parc immobilier, comme le leur demande le gouvernement. Et, de toute façon, cela se fera au détriment des locataires.

J.S.

Électricité : EDF préfère les gros



La hausse de l'électricité aurait dû avoir lieu ces jours-ci, s'il n'y avait pas eu les gilets jaunes. Le gouvernement a donc décidé de surseoir. Il ne peut y avoir de hausse en hiver, a dit un ministre. La hausse prévue aura donc lieu plus tard, sans doute en juin.

Ce n'est pas la première fois qu'un gouvernement, craignant le mécontentement populaire, reporte une telle hausse. Dans ce

cas EDF, qui appartient presque entièrement à l'État, ne proteste pas. En revanche les nombreuses sociétés concurrentes qui

fournissent de l'électricité se plaignent et la hausse, accompagnée d'un rattrapage, finit bien par avoir lieu, mais plus tard. Ce qui va sûrement se passer.

Depuis les années 2000 le marché de l'électricité a été ouvert et la concurrence autorisée. Mais en France, contrairement à bien des pays européens, il n'y avait qu'un seul fournisseur, EDF, et donc il a fallu inventer les concurrents, notamment par un dispositif légal qui est une véritable escroquerie : EDF est obligée de vendre à un prix relativement bas le quart de sa production nucléaire à ses concurrents, qui n'ont jamais financé les centrales. Ces nouveaux fournisseurs, véritables parasites, ne produisent pas d'électricité, sauf

quelques exceptions. Ils la rachètent puis la revendent, s'engraissant au passage.

Une Commission de régulation de l'énergie veille aux tarifs et au respect de la concurrence. Elle est composée d'une demi-douzaine de membres non élus, nommés par le président du Sénat, celui de l'Assemblée nationale, etc. C'est cette commission qui vient de décider que l'augmentation, qu'elle juge normale, devrait être de 5,9%. Parmi les raisons pour justifier cette hausse, « l'augmentation s'explique aux trois quarts par le bond des prix de l'électricité sur le marché de gros, lié notamment à la hausse des cours du carbone ». Comme on voit, il n'y a là rien qui concerne le fonctionnement des centrales, rien que

de la spéculation.

Le gouvernement, pour contrer la colère qui finira par venir, envisagerait paraît-il de diminuer certaines taxes qui pèsent sur l'électricité. Elles représentent environ 37 % des factures. Pour le moment, il n'a allégé les taxes que pour les gros industriels, ceux qu'on appelle les électro-intensifs (20 % de la consommation du pays). Le coût total de ces exonérations était de 968 millions d'euros (pas loin du milliard !) en 2016. Mais ceux qui devraient être exonérés en priorité sont les petits consommateurs, les salariés aux bas revenus, qui en sont réduits à économiser sur l'éclairage et le chauffage.

André Victor

Viande avariée : la vraie maladie, c'est le profit

Près de trois tonnes de viande d'animaux malades provenant d'un abattoir polonais ont été exportées dans une dizaine de pays européens, dont 800 kg rien que pour la France.

Le scandale a été dévoilé par un journaliste d'une chaîne de télévision polonaise qui a travaillé dans cet abattoir. Au lieu de payer pour tuer les vaches malades et de les envoyer à l'équarrissage, les éleveurs les bradaient à cet établissement qui les faisait passer pour de la viande saine et augmentait ainsi considérablement ses bénéfices. Les vaches étaient abattues la nuit, quand il n'y avait pas de vétérinaires, et la direction imposait aux salariés d'utiliser le tampon des vétérinaires pour certifier que la viande était saine...

Le ministre français de l'Agriculture s'est vanté de « l'efficacité de notre dispositif de traçabilité et de contrôle sanitaire en France ». Son ministère a été toutefois obligé de préciser qu'une partie du lot importé, 145 kilos précisément, ont été mélangés à des viandes de différentes origines par un grossiste et que, de ce fait, « on ne peut plus les identifier en tant que tels ».

De plus, si ce journaliste polonais n'avait pas fait son enquête, les autorités sanitaires européennes et françaises n'auraient sans doute jamais eu vent de la fraude. Le gouvernement français a d'ailleurs reconnu avoir eu connaissance de l'information par la presse.

Dans tous les États européens, et pas seulement en Pologne, les moyens consacrés aux services de sécurité sanitaire des aliments sont largement insuffisants pour garantir un réel contrôle. En France, le nombre de personnes effectuant des inspections a baissé de 37% entre 2014 et 2017, d'après l'ONG Foodwatch.

Pour toutes ces raisons, que la viande soit d'origine française ne met pas les consommateurs à l'abri, comme le démontre la succession de scandales qui ont fait l'actualité ces dernières années : les steaks hachés à la bactérie E-Coli produits en 2011 par une société située en Haute-Marne, la fraude à grande échelle entre 2010 et 2012 sur les contrôles à la salmonelle dans les abattoirs de porc de la coopérative bretonne Cooperl, etc.

Il en est de la viande comme de tous les autres produits vendus sur le marché, l'étiquette ne garantit ni sa provenance réelle, ni sa qualité. Tant que l'économie sera organisée exclusivement pour alimenter les profits d'une poignée de capitalistes, les scandales alimentaires ne cesseront de se succéder les uns aux autres.

Arnaud Louvet



Loi alimentation : taillée sur mesure pour la grande distribution

Au 1^{er} février, les prix de milliers de produits alimentaires ont augmenté d'un taux pouvant aller de 3 à 6%. C'est le résultat direct de la loi alimentation votée en novembre 2018 et appliquée maintenant. Le gouvernement prétend que cette loi va permettre de mieux rétribuer les agriculteurs. Mais dans les faits, les seuls à tirer leur épingle du jeu, pour l'instant, sont les patrons de la grande distribution.

La loi alimentation interdit aux supermarchés de vendre à perte sous peine de sanction, le seuil de revente à perte étant fixé maintenant à 10% de marge. En clair, cela veut dire qu'un supermarché qui achète un produit 100 euros doit nécessairement le revendre au moins 110 euros. Du coup, les enseignes qui faisaient le choix d'attirer la clientèle en vendant certains produits à prix coûtant ne vont plus le faire.

Les produits concernés étaient l'épicerie salée et sucrée (le Nutella par exemple) les boissons alcoolisées et non alcoolisées, comme le coca cola, les pizzas, les fromages et les aliments pour animaux. Bien sûr, ces enseignes se rattrapaient en faisant une marge supérieure sur d'autres produits et n'étaient en rien perdantes. De la même

manière, les promotions du type « un produit acheté, un produit offert » seront maintenant interdites. La loi autorise 34% de promotions seulement. Du coup, les familles populaires qui attendaient celles-ci pour garnir leur réfrigérateur vont payer plus cher.

On a pu voir à la télévision Michel-Édouard Leclerc feindre de prendre la défense des consommateurs en posant devant un tableau intitulé « Nouvelle loi de notre président Macron ». Ce tableau détaillait les hausses de 9,9% sur le Ricard et de 10% sur le café Carte noire. Mais Leclerc défend surtout son pré carré car, dans la concurrence que se livrent les acteurs de la grande distribution, lui comme d'autres enseignes ont fait des promotions leur marque de fabrique. Mais, contrairement à ce

qu'ils affirment, rien ne les contraint aujourd'hui à augmenter leurs prix. Ils pourraient compenser l'absence de promotions en réduisant leur marge sur les autres produits, sur la viande ou les légumes par exemple, et éviter ainsi une hausse générale des prix. Visiblement ils ne veulent pas le faire.

Le gouvernement prétend qu'à terme les enseignes paieront automatiquement mieux le producteur de lait ou l'agriculteur, qu'en évitant ainsi la guerre des prix entre les distributeurs, les producteurs seront à terme gagnants. Mais il s'interdit toute contrainte à l'égard des patrons de la grande distribution. Il compte sur leur bonne volonté pour faire bénéficier les producteurs de la hausse des prix que va subir le consommateur. C'est demander du lait à un bouc.

Le gouvernement le sait pertinemment, cette loi alimentation offre à la grande distribution l'occasion d'encaisser des marges supérieures aux dépens des consommateurs, dont les producteurs ne verront probablement guère la couleur.

Aline Urbain

Niches fiscales : Darmanin à la manœuvre

Le ministre des Comptes publics Gérard Darmanin a des idées en matière de réforme fiscale. « Les niches fiscales, a-t-il expliqué au Parisien, c'est 14 milliards d'euros [...] Et plus de la moitié de ces 14 milliards profite aux 9% les plus riches. » Il propose de plafonner ces niches, « pour qu'elles profitent aux classes moyennes et populaires plutôt qu'aux plus aisés ».

En réalité, les niches fiscales concernent des choses

très diverses. Certes, les riches qui emploient des domestiques peuvent en partie déduire ces frais de leurs impôts, et donc être servis aux frais de l'État. Mais la garde de jeunes enfants ou l'emploi d'une aide à domicile pour une personne handicapée sont également des niches fiscales, bénéficiant à des catégories qui ne sont pas spécialement aisées. Elles sont pourtant dans le viseur de Darmanin.

En revanche, il s'oppose à la création d'une tranche supplémentaire d'impôt sur les plus hauts revenus, ainsi qu'au rétablissement de l'impôt sur la fortune, si largement réclamé par les gilets jaunes.

Si Darmanin avait voulu allumer un contre-feu, pour que les riches ne paient pas plus d'impôts, il ne s'y serait pas pris autrement. La ficelle est un peu grosse.

M.B.

Venezuela: la barque de Macron derrière la galère de Trump

Plusieurs pays européens, dont la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Espagne, avaient donné jusqu'à dimanche 3 février au président élu du Venezuela, Nicolas Maduro, pour qu'il convoque une nouvelle élection présidentielle, faute de quoi ils reconnaîtraient son rival, le dirigeant de droite Juan Guaido, comme président par intérim. La réponse était contenue dans l'ultimatum.

Les dirigeants européens connaissaient d'avance la réponse du président vénézuélien puisque, dans les mêmes circonstances, ils auraient fait la même chose. En effet, comment réagirait Macron si un député du Parlement français se proclamait président et si une coalition de puissances étrangères le soutenait d'emblée? Le trouverait-il plus légitime que lui-même? Là aussi, la réponse est dans la question.

Officiellement, le gouvernement français considère que Guaido, le président du Parlement vénézuélien, « a la légitimité pour organiser des élections ». Pour Nathalie Loiseau, ministre des Affaires européennes, il est le président par intérim, bien que Maduro soit toujours en place. Et pour Macron, depuis le 3 février, c'est le président

en charge.

Son ministre des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, lui a emboîté le pas, face au « refus du président Maduro d'organiser des élections présidentielles », ajoutant que « M. Guaido a la capacité, la légitimité, à organiser ces élections. » Le Drian prétend même que cela devrait apaiser la situation au Venezuela. Rien n'est moins sûr, car cette coalition impérialiste qui s'ébauche derrière Washington ne fait que jeter de l'huile sur le feu.

Que les principaux États impérialistes européens emboîtent le pas à la puissance américaine, pour Le Drian, ce n'est « pas de l'ingérence, à partir du moment où il y a une crise dans un pays, qu'il y a un appel du président Guaido à le soutenir pour rétablir la démocratie ».



Une soupe populaire: la crise est subie par la population pauvre.

Cette démocratie, dont les adversaires du régime chaviste ont plein la bouche, ne rentre pourtant jamais en ligne de compte quand il s'agit de leurs alliés et clients. Quand l'Arabie saoudite, par exemple, achète des armes à la France, on ne lui demande pas si elle va instaurer un régime démocratique, ni de quel droit elle massacre la population d'un pays voisin, le Yémen, où la guerre menée par Ryad a fait au minimum 10 000 morts et 50 000 blessés. Des questions que Le Drian, marchand de canons en chef sous Hollande, savait ne pas poser.

Les hommes politiques et les commentateurs, qui font la leçon à Maduro, se gardent bien d'expliquer qu'à l'origine de la crise du Venezuela il y a d'abord l'effondrement des prix du pétrole, engendré par la spéculation financière qui mine le monde capitaliste. Les mêmes taisent les manœuvres économiques qui cherchent à étrangler le régime chaviste, quand par exemple telle banque refuse de restituer des dépôts appartenant à l'État vénézuélien, pour réduire ses ressources et aggraver la crise. Là encore, bien sûr, ils ne parlent pas d'ingérence.

Pour tenter de reprendre le contrôle des richesses du Venezuela, pétrole et or notamment, et ouvrir les portes du pays aux multinationales, en tête celles des États-Unis (le programme de Juan Guaido), les puissances impérialistes s'arrogent le droit de remettre au pas les dirigeants qui ne leur conviennent pas. Mais, bien sûr, ce n'est toujours pas de l'ingérence!

Pour les États européens, dont la France, qui se rangent derrière Trump dans cette affaire, l'espoir est d'avoir leur part dans la curée. C'est ça, la démocratie!

Jacques Fontenoy

Brésil: barrage dangereux et société pourrie

Le bilan de la rupture du barrage de la société minière brésilienne Vale ne cesse de s'alourdir. On compte désormais 134 victimes et 200 disparus, dont le pronostic de survie est fort mince. Les dégâts en termes de chômage, de dévastation, d'écologie seront à l'échelle de cette catastrophe.

Vale a fait tous les discours attendus en pareilles circonstances, débloqué des fonds pour les victimes,

assuré s'occuper de ses autres barrages. Le gouvernement récemment mis en place a cru de son devoir d'exiger

du géant minier qu'il cesse provisoirement d'utiliser ce même type de stockage de ses déchets. C'est un langage très peu crédible, alors que l'État brésilien n'a jamais rien fait qui puisse entraver les affaires et les profits de Vale. Le groupe conteste pourtant la décision devant les tribunaux car cette mesure reviendrait, dit-il, à réduire sa

production de 10%.

Pendant que les familles cherchent leurs morts, pendant que Vale et l'État jouent la comédie, les vautours profitent de l'aubaine. Il y a eu bien entendu des secousses sur le cours de l'action Vale, qui a chuté de 25% avant de remonter. Des spéculateurs ont aussi immédiatement joué à la hausse le cours du fer, dont Vale est le principal exportateur mondial. La menace de réduction de la production brésilienne, alors que la demande chinoise est encore forte, devait, paraissent les spéculateurs, faire monter le cours. Il a grimpé en effet de 18% suite à la catastrophe, faisant grossir d'autant, en 48 heures, le capital investi puis revendu au bon moment. Commentant l'événement, l'indicateur Bloomberg, propriété du milliardaire new-yorkais du même nom, titrait sobrement: « Les matières premières aiment la tragédie », et indiquait à ses lecteurs que c'était trop tard, la bonne affaire était passée.

Une autre conséquence spéculative de la catastrophe est la baisse spectaculaire d'un indice mesurant les prix

pratiqués dans le transport maritime international. Vale transporte son minerai vers la Chine sur d'énormes minéraliers. La diminution des exportations brésiennes rendrait ces minéraliers disponibles et, aiguissant la concurrence, ferait chuter les prix du transport de minerai. Cela entraînerait la baisse moyenne du prix du transport maritime, et donc entraîne par avance celle de l'indice qui les calcule. Sachant que cet indice est orienté à la baisse depuis des mois, sachant aussi que la crise financière de 2008 avait été précédée par une telle baisse, toutes les spéculations, tous les mouvements absurdes des rentiers milliardaires, de leurs ordinateurs stupides et de leurs gourous moutonniers sont à redouter. On se doute que l'indice en question entre dans d'autres calculs, d'autres indices, d'autres spéculations de casino, entraînant d'autres risques.

Les barrages de Vale, rongés par le profit, sont instables et criminels, et la société gouvernée par les lois du marché l'est tout autant.

Paul Galois



Tchad: l'armée française au secours du dictateur

Le 3 février, les Mirage 2000 de la force Barkhane ont bombardé une colonne de véhicules de la rébellion tchadienne UFR qui roulaient vers la capitale Ndjamena dans l'intention de renverser le président Idriss Deby. Présente sur place en principe pour lutter contre les terroristes djihadistes, l'armée française vient ainsi au secours d'un des pires dictateurs de la région.

L'Union des forces de la résistance (UFR) est une alliance de huit mouvements rebelles tchadiens, dont le principal dirigeant n'est autre que le neveu d'Idriss Deby, Timan Erdimi. En 2008 déjà, ces rebelles avaient réussi à entrer dans la capitale et avaient fait vaciller le pouvoir. Sarkozy, alors président, avait proposé au dictateur de l'évacuer, ce

qu'il avait refusé. Après deux jours de combats, il avait finalement réussi à prendre le dessus. L'armée française avait joué dans cette bataille un rôle non négligeable, en empêchant les rebelles de s'emparer de l'aéroport de Ndjamena par où l'armée tchadienne se ravitaillait en munitions.

Cette fois, les bombardiers français n'ont même

pas laissé les rebelles s'approcher de Ndjamena et ont ouvert le feu, une décision qui se prend en très haut lieu. Il n'est pas question pour Macron de voir son principal allié au Sahel menacé. En décembre dernier, il avait fait escale à Ndjamena pour déjeuner avec Idriss Deby et confirmer leur complicité. L'armée tchadienne est la principale alliée de la France au Mali, Idriss Deby soutient la position française dans toutes les négociations sur le devenir de la région. Alors, qu'importe à Macron que ce soit un dictateur féroce, dont le clan pille toutes les ressources de ce pays qui regorge d'or et de pétrole, mais où la population est l'une des



plus pauvres du continent?

Cette intervention de l'aviation française rappelle qu'au Tchad, comme dans le reste de l'Afrique, la lutte contre le terrorisme n'est qu'un prétexte pour justifier la présence massive de

l'armée française. Il s'agit d'abord et surtout de veiller sur les intérêts des capitalistes français dans le Sahel, et pour cela de défendre les potentats en place, si peu recommandables soient-ils.

Daniel Mescla

Mexique: 50 000 grévistes arrachent des augmentations

Matamoros, une ville mexicaine située à la frontière avec les États-Unis, concentre plus de 120 usines et 70 000 travailleurs. À la mi-janvier, des grèves ont arraché de meilleurs salaires et une prime.

À peine entré en fonctions en décembre dernier, le président du Mexique, Andrés Manuel López Obrador, étiqueté à gauche, a annoncé une augmentation du salaire minimum, qui est passé de 88 à 103 pesos par jour (4,70 euros). Il a aussi mis en place une Zone libre de la frontière nord, une bande de terre de 25 kilomètres le long de la frontière avec les États-Unis, où sont installées des milliers d'usines sous-traitantes de l'industrie américaine, les maquiladoras, où le salaire minimum a été porté à 177 pesos par jour (8,10 euros). En échange de quoi, le patronat devrait bénéficier de fortes baisses d'impôts.

À Matamoros, la grève a éclaté quand les ouvriers de plusieurs usines ont constaté que leur salaire n'augmentait

pas comme annoncé et que des patrons refusaient de payer des primes versées l'année précédente. Ils ont arrêté le travail malgré les menaces de licenciement, les pressions y compris du syndicat unique, et sans l'autorisation du Conseil fédéral de conciliation, qui décide du caractère légal ou pas d'une grève.

Des cortèges d'ouvriers sont allés d'usine en usine pour étendre la grève, former des piquets devant les portes et réunir des assemblées de grévistes au centre-ville. Les ouvriers se sont servis des réseaux sociaux pour se coordonner et, par défiance du dirigeant syndical local, ont préféré confier la direction de leur mouvement à une avocate de la ville de Ciudad Juarez. Ils exigeaient 20 %

d'augmentation du salaire et une prime de 32 000 pesos (1 470 euros).

Certains patrons ont proposé des primes moindres, sans succès. Alors, comme dans tous les conflits sociaux, les patrons ont fait pression, agité la menace de licenciements et muselé la presse. Mais le 23 janvier, à sa conférence de presse matinale quotidienne, le président mexicain a dû répondre à une question sur ces grèves: «*Il semble que les travailleurs aient débordé les dirigeants syndicalistes et que la situation soit devenue incontrôlable.*» Et il a invité les ouvriers à chercher le compromis et la conciliation.

En même temps, ceux-ci avaient obtenu du syndicat qu'il lance un appel officiel à la grève pour le 25 janvier. Ce jour-là, plus de 50 000 grévistes ont été officiellement comptabilisés. Quelques jours plus tard, le patronat annonçait que 15 maquiladoras allaient fermer et quitter le pays, ce que la presse relayait en déclarant que les grèves allaient mettre au chômage des milliers d'ouvriers. Mais, les travailleurs ne cédant pas, les patrons ont finalement accordé 20 % d'augmentation des salaires et la prime de 32 000 pesos, dans une dizaine d'usines puis dans plus d'une quarantaine.

Les travailleurs grévistes se sont sentis encouragés par les annonces du président, mais c'est en ne comptant que sur leur propre force qu'ils ont obtenu satisfaction.

Antoine Ferrer



Un abri improvisé dans la banlieue de Bihac.

Bosnie: des milliers de migrants dans les camps

Le 1^{er} février, des affrontements violents se sont produits dans un camp de réfugiés à Bihac, au nord-ouest de la Bosnie-Herzégovine.

Mediapart, qui rapporte cet événement, en profite pour rappeler que, même si on en parle peu, des milliers de migrants sont toujours bloqués aux frontières dans les Balkans. Ils sont plus de deux mille dans ce camp, et bien d'autres milliers dans des refuges ou dans les squats de Sarajevo.

À Bihac, la situation humanitaire est déplorable, les violences naissent de la promiscuité, de la consommation d'alcool, de drogue, et déclenchent les affrontements entre ces centaines

de Pakistanais, d'Afghans, d'Iraniens, de Kurdes entassés dans les hangars d'une ancienne usine. Le reportage relate aussi la répression exercée contre ceux qui, en tentant de franchir la frontière, sont dépouillés et frappés par la police croate.

Ces oubliés de l'actualité affrontent un hiver terrible, en attendant qu'une énième tentative pour passer en Croatie leur permette enfin de poursuivre leur route, de franchir ce mur des Balkans par lequel les pays de l'Union européenne cherchent à refouler les migrants qui veulent échapper à la pauvreté et aux guerres.

Sylvie Maréchal



Des ouvriers interpellent le dirigeant syndical local.

La grève de 2009 aux Antilles

Le 20 janvier 2009, commençait en Guadeloupe un mouvement social d'ampleur historique qui allait durer 44 jours. Le 5 février, les travailleurs de Martinique entraient en grève à leur tour.

Dès le dernier trimestre de l'année 2008, la tension aux Antilles était palpable tant le chômage massif et la flambée des prix de l'essence et des produits de première nécessité mettaient le couteau sous la gorge de la population.

Le 5 décembre 2008 en Guadeloupe, l'UGTG – le principal syndicat de l'île, indépendantiste, – avait proposé aux autres organisations syndicales et aux organisations politiques nationalistes et du mouvement ouvrier d'organiser avant Noël une manifestation « pour la baisse du prix de l'essence ». Sentant le potentiel de cette manifestation, les présidents des deux collectivités (région et département) avaient tenté de la désamorcer en suscitant une action des petits patrons du secteur des transports. Au bout de trois jours, ils obtenaient une baisse de 20 centimes du prix à la pompe... moyennant le versement de 3 millions d'euros d'argent public à l'entreprise qui a le monopole du raffinage aux Antilles, la SARA! Le Medef déclara comprendre les transporteurs, mais désapprouver la méthode, « dans la mesure où nous pourrions plus difficilement reprocher aux salariés d'en faire autant »...

La manifestation syndicale du 16 décembre fut un succès. Avec près de 8 000 manifestants, elle attira, au-delà des cercles militants et des travailleurs les plus combattifs, des milliers de personnes, en particulier des mères de famille.

Les quarante-neuf organisations regroupées dans l'action commune étaient, outre l'UGTG et la CGTG, le

second syndicat de l'île, des organisations syndicales, politiques (Parti communiste guadeloupéen, Combat ouvrier, UPLG), culturelles de quartier, des associations de locataires, d'usagers de l'eau, d'handicapés, de consommateurs. Un cahier de revendications fut établi avec des « revendications immédiates » comme l'augmentation de 200 euros net pour tous les salaires jusqu'à 1,4 smic. Le Liyannaj kont pwofitasyon (LKP, « Alliance contre les abus ») était né. Il appela à la grève générale « à partir du 20 janvier 2009 ».

Une mobilisation populaire historique

Dès le début, la mobilisation des grévistes, rejoints par les habitants des quartiers populaires, fut un succès. Lorsqu'au bout de trois jours les autorités manifestèrent la volonté de négocier, les représentants du LKP exigèrent de négocier tout, globalement, entre les quarante-neuf délégués à l'initiative de la grève d'un côté, et l'État, les élus, les organisations patronales de l'autre, et de le faire publiquement : filmées, les discussions étaient retransmises pour les centaines de personnes massées autour du lieu de la négociation et sur les médias locaux. Pendant quatre jours, on pouvait, en marchant dans les rues quasi désertes de Pointe-à-Pitre, suivre « en stéréo » les négociations diffusées par chaque fenêtre, chaque boutique... La combativité des militants face aux notables et à l'État vengeait les pauvres et les travailleurs, tandis que les autorités et le patronat,

incapables de répondre honnêtement aux délégués, se ridiculisaient aux yeux de tous. C'est probablement là que le LKP gagna la sympathie d'une grande partie de la population.

Devant tant de pression, le 27 janvier, le préfet annonça son refus de négocier ainsi et quitta la salle. La crainte d'une répression féroce, souvenir des massacres de mai 1967, provoqua une réaction massive de la population. Le 30 janvier, 50 000 personnes défilaient à Pointe-à-Pitre, soit près du quart de la population active de l'île, certains ayant fait vingt kilomètres à pied pour venir manifester car il n'y avait plus de transports ni d'essence depuis onze jours. Au même moment en Martinique, le succès du mouvement encourageait l'intersyndicale réunie autour du principal syndicat, la CGTM, à appeler à la grève à partir du 5 février.

Les préfets exhortaient au « retour à la normale » et réquisitionnaient les stations-service. Et chaque jour, des centaines, parfois des milliers de travailleurs en « grève marchante », passaient d'entreprise en

entreprise, exerçant une pression fraternelle efficace sur les salariés, et obligeant les patrons qui avaient pris au sérieux les directives des préfectures et du Medef à rebaisser le rideau.

Les barrages

L'intimidation ne fit pas reculer le mouvement. À partir du 16 février, des barrages se multiplièrent sur toutes les routes de Guadeloupe et le blocage devint total. La population s'y réunissait dans la journée, tandis que la nuit, la jeunesse déshéritée affrontait la police. Le 18 février, Jacques Bino, un militant de la CGTG, fut tué par balles dans un quartier chaud où des coups de fusil partaient entre policiers et jeunes. La grève durant depuis des semaines, le LKP soulagea quelque peu la population victime de privations. Il autorisa les stations-service à rouvrir pendant un jour sans que le retour du carburant dans les véhicules se traduise par celui des travailleurs dans les entreprises comme l'espérait le Medef. Il organisa avec les petits agriculteurs la vente directe de produits alimentaires lors de marchés improvisés. Certains syndicats organisèrent même la distribution de bouteilles de gaz butane dans les campagnes.

Un succès matériel et moral!

Le 26 février en Guadeloupe, un accord – « l'accord Bino » du nom du syndicaliste tué – était conclu entre le LKP et des organisations patronales. Les travailleurs gagnaient 200 euros d'augmentation sur les bas salaires et même si 150 euros devaient être versés par l'État et les collectivités durant trois ans, c'était au moins des subventions publiques qui allaient pour

une fois dans la poche des travailleurs.

Début mars en Martinique, les possédants békés tentèrent une démonstration de force en faisant converger vers Fort-de-France un convoi de lourds engins agricoles « contre la grève ». Mais ils furent arrêtés par les jeunes du quartier populaire de Trénelles qui les mirent en déroute.

En Guadeloupe, après quarante-quatre jours de grève, un accord en 164 points était signé le 4 mars.

En Martinique, c'est le 14 mars que l'accord intervint après trente-huit jours de grève. Les travailleurs gagnèrent 200 euros net jusqu'à 1,4 smic, à charge en partie de l'employeur en fonction de la taille de l'entreprise, l'État et les collectivités devant payer le reste.

Dans les deux îles, une série d'accords concernant la baisse des prix, le gel des loyers, le problème du foncier agricole, la pêche, l'enseignement, la culture etc., furent signés.

Si la grève générale et la mobilisation populaire de 2009 n'ont pas été un mouvement révolutionnaire, ni même pré-révolutionnaire, elles ont laissé des traces. Dans l'esprit d'une minorité de travailleurs parmi les plus combattifs, il reste la fierté d'avoir créé ensemble une force sociale considérable, avec le soutien actif d'une grande partie de la population laborieuse. Il y a aussi la fierté d'avoir attiré l'intérêt de l'opinion mondiale sur cette fièvre sociale dans ces deux petites îles des Antilles. Et il reste le souvenir qu'il est possible de faire très peur aux riches békés, au grand patronat et au gouvernement à leur service, montrant aux exploités la voie à suivre.

Hector Martin



Le 1er mars: Jean-Marie Nomertin fait voter la poursuite de la grève.



Amazon : licenciés pour délit d'opinion

Plusieurs employés d'Amazon, sur le site de Lauwin-Planque, dans le Nord, et sur celui de Montélimar, dans la Drôme, ont été licenciés pour faute grave. Il leur est reproché d'avoir soutenu le mouvement des gilets jaunes.

Accusés de ne pas avoir « respecté leurs obligations contractuelles », tenu des propos « d'une singulière gravité » ou de « manquement grave à [leur] obligation de loyauté », ces employés ont simplement partagé sur les réseaux sociaux les revendications des manifestants, approuvé le blocage du site où ils travaillaient, ou plaisanté en réclamant « plus de palettes ».

Il y a pourtant de quoi être en colère ! Si le bénéfice mondial du groupe a grimpé de 232 % sur l'année en 2018, c'est essentiellement grâce à l'exploitation des 500 000 salariés d'Amazon, dont une grande part d'intérimaires, usés puis jetés. Jour et nuit, dans des entrepôts glaciaux, à un rythme épuisant, les employés parcourent plus de vingt kilomètres par

24 heures pour un salaire à peine supérieur au smic.

À des protestations contre ces licenciements, la direction du groupe a répondu que les travailleurs visés « sont libres de leur opinion politique »... et Amazon libre de les priver de ressources en raison de cette opinion !

On ne peut nier qu'ils se sont montrés « en opposition aux valeurs de l'entreprise », comme l'affirme la direction. Les valeurs de Jeff Bezos, le PDG d'Amazon à la tête d'une fortune de 116 milliards de dollars, sont en effet bien loin de celles des manifestants qui réclament l'augmentation du pouvoir d'achat. Lui vise celle de ses profits. C'est contradictoire...

Viviane Lafont



PDG surtaxés ? Encore de beaux jours pour l'évasion fiscale

« Le dirigeant d'une entreprise française doit payer ses impôts en France et les grandes entreprises qui y font des profits doivent y payer l'impôt » : c'était, le 10 décembre, la déclaration de Macron qui espérait ainsi contourner la revendication des gilets jaunes de rétablir l'ISF.

Depuis, dans une actualité alimentée par le feuilleton Carlos Ghosn, le gouvernement affirme qu'il met au point une législation censée être plus contraignante contre la dérive des grands patrons. L'obligation d'être domicilié fiscalement en France concernerait les hauts dirigeants (président, directeur général ou directeur délégué) des entreprises du CAC 40, de 80 autres plus grosses capitalisations boursières et des entreprises dont l'État est actionnaire comme EDF, Orange, Engie...

Mais l'application concrète de mesures prétendument coercitives peut

tout à fait s'enliser dans les méandres fiscaux. Si le siège social de la société est en France, un dirigeant peut toujours échapper à l'impôt dans l'Hexagone en se faisant rémunérer par une filiale à l'étranger, et éviter le taux maximal d'imposition en touchant non un salaire mais des stock-options ou des dividendes. S'il vit plus de six mois par an à l'étranger et y paye des impôts, c'est souvent sous la protection d'une convention fiscale entre le gouvernement français et le pays d'accueil, que le ministère de l'Économie ne se voit pas renégocier. Et comme le dit un avocat

fiscaliste, en menaçant d'en appeler au Conseil constitutionnel : « Au nom de quoi interdirait-on à un dirigeant de choisir son lieu de résidence fiscale ? (...) ce serait contraire à la liberté d'aller et venir ! »

Il y a fort à parier que si le ministre de l'Économie fait quelques changements à la réglementation actuelle, cela ne fera pas grand mal aux hauts dirigeants, et encore moins à ceux dont ils sont les salariés, ces grands actionnaires, véritables patrons de l'économie, et intouchables.

De toute façon après l'optimisation fiscale, légale, on peut toujours recourir à l'évasion fiscale, illégale, qui rien qu'en France se serait élevée en 2015 selon une étude britannique à 118 milliards d'euros. En toute impunité.

Sylvie Maréchal

Perquisition chez Médiapart : police de la pensée

Le 4 février, deux magistrats du parquet accompagnés d'enquêteurs se sont présentés devant les locaux du journal numérique Médiapart. Ils voulaient mettre la main sur l'enregistrement d'une conversation entre Benalla et Vincent Crase, les deux comparses qui avaient participé au tabassage de manifestants le 1^{er} mai dernier, à Paris.

Faute d'un mandat d'un juge des libertés et de la détention, comme la loi l'aurait exigé, les journalistes de Médiapart ont refusé de donner l'accès aux enquêteurs qui ont dû repartir bredouilles. Si le parquet, soumis au pouvoir exécutif, a pris cette initiative, c'est sans doute qu'elle émane du pouvoir

lui-même. En effet, l'affaire Benalla ne cesse d'être embarrassante et compromettante pour Macron et son entourage, qui voudraient connaître les sources des journalistes pour tenter de les réduire au silence.

Le motif mis en avant pour cette perquisition est assez curieusement

« l'atteinte à l'intimité de la vie privée » de Benalla, lequel n'a pourtant jamais rien demandé à ce sujet. Il s'y ajoute le soupçon plus sérieux de « détention illicite d'appareils ou de dispositifs techniques de nature à permettre la réalisation d'interceptions de télécommunications ou de conversations », autrement dit d'appareils sophistiqués permettant l'écoute à distance de ce qui se dit. Un appareillage dont dispose la police, et donc le pouvoir, et dont ils voudraient bien garder le monopole.

André Victor

Josette Audin : le combat contre un crime colonial

Josette Audin est morte le 2 février à l'âge de 87 ans, quatre mois à peine après qu'un Président de la République française a enfin reconnu que son mari, Maurice Audin, militant communiste et anticolonialiste, a été « torturé puis exécuté par des militaires qui l'avaient arrêté à son domicile ».

C'était en 1957, en pleine guerre d'Algérie. Josette et Maurice Audin vivaient à Alger, y enseignaient les mathématiques et étaient membres du Parti communiste algérien dans lequel ils militaient pour l'indépendance du pays.

En juin, Maurice Audin était arrêté à leur domicile par des militaires français. Il n'a jamais réapparu. Trois semaines après son arrestation, il était déclaré avoir disparu après s'être évadé lors d'un transfert et cette fable est restée jusqu'en 2014 la version officielle de sa mort. Mais dès le mois de juillet 1957, Josette Audin portait plainte pour homicide volontaire devant l'évidence que son mari avait été torturé et abattu par l'armée française. Cette armée coloniale qui était alors au service d'un État dirigé par Guy Mollet, dirigeant de la SFIO, l'ancêtre du Parti

socialiste, torturait et assassinait ceux qui combattaient pour l'indépendance de la population algérienne.

Josette Audin a poursuivi pendant toute sa vie le combat pour que soit reconnu le crime d'État dont son mari a été la victime. Mais il a fallu attendre plus de soixante ans pour ce faire. En 2014, François Hollande reconnaissait que l'armée avait menti et que Maurice Audin était mort en détention. Quatre ans plus tard, par la voix d'Emmanuel Macron, l'État français acceptait enfin de formuler l'évidence.

Soixante ans après cet assassinat, les tortionnaires et leurs témoins ont bientôt tous disparu et ne craignent plus rien. Mais l'État de la bourgeoisie impérialiste est toujours là, et toujours prêt à recourir aux mêmes méthodes.

Sophie Gargan

Sans-papiers et sans-abri : Lille et l'État ferment les yeux

Depuis novembre dernier, à Lille, près de 200 sans-papiers vivent difficilement dans des entrepôts désaffectés. Ils y ont installé des tentes pour essayer de se protéger du froid et d'avoir un peu d'intimité.

Les hangars, au sol bétonné où la poussière et le cambouis se sont accumulés au fil des ans, sont glacials et obscurs. L'humidité suinte des murs. L'endroit ne dispose d'électricité que par intermittence, un seul robinet situé dans la cour permet d'accéder à l'eau, coupée régulièrement.

Des associations caritatives viennent en aide aux sans-papiers. Leur avocate a saisi le tribunal administratif qui a enjoint à la ville de Lille et l'État d'équiper les lieux en urgence. Les services de la mairie de

Martine Aubry ont répondu que ce n'était pas de leur ressort puisque les lieux appartiennent à un propriétaire privé. La représentante de l'État a affirmé que chaque personne présente touchait 700 euros par mois... pour se loger. Et elles ont saisi le Conseil d'État pour contester le jugement du tribunal administratif.

La Fondation Abbé Pierre s'est insurgée contre ces propos et les a démentis : seules les personnes ayant fait une demande d'asile touchent une aide de 426 euros par mois, et elles ne

représentent que 30% de ces sans-papiers. Les autres, qui sont soit des mineurs, soit des personnes qui n'osent pas faire les démarches administratives, ne perçoivent rien.

Le Conseil d'État a rendu son jugement : il exige de l'État et de la mairie qu'ils équipent les lieux de sanitaires. Cela vient d'être fait... mais seuls deux urinoirs sans cloison et deux toilettes de chantier ont été installés à l'extérieur, et il n'y a toujours pas de douches!

Aux plus démunis, la municipalité de Lille et les pouvoirs publics en général ne réservent que cynisme et mépris.

Correspondant LO

Lycée Marcel-Sembat - Vénissieux : grève contre la baisse des moyens

Le lycée Marcel-Sembat de Vénissieux dans le Rhône accueille des élèves de milieu populaire, avec des difficultés scolaires. Pourtant, il y a déjà des classes de 35 élèves, avec des conditions d'enseignement qui se sont dégradées ces dernières années.

Pour la rentrée 2019, les moyens annoncés par le rectorat sont insuffisants, ce qui aggravera encore les choses. Le lycée aurait le choix entre des classes de seconde à 35 élèves, voire plus, ou bien l'abandon des dédoublements dans les autres niveaux.

Les enseignants n'ont pas accepté ce choix entre la peste et le choléra. Ils étaient



à plus de 70% en grève jeudi 31 janvier et une trentaine d'entre eux sont allés manifester devant les portes du rectorat. Celui-ci prétend qu'il n'y a pas de moyens supplémentaires, et dit qu'il attendra de recevoir

d'autres délégations avant de donner une réponse. Les enseignants veulent maintenir la pression sur l'administration en s'adressant, entre autres, aux parents d'élèves.

Correspondant LO

Lycée Élie-Faure - Lormont : non aux suppressions de postes

Fin janvier, le personnel du lycée Élie-Faure de Lormont, dans la Gironde, a appris que la dotation horaire, soit l'enveloppe des moyens alloués annuellement à l'établissement pour organiser l'ensemble des cours, devrait baisser de plus de 200 heures par rapport à celle de l'année dernière.

Dans le contexte de la réforme Blanquer du lycée, réalisée avec l'objectif d'économiser des moyens, les enseignants se doutaient que la tendance serait à la baisse mais pas dans ces proportions. Le calcul était vite fait : 200 heures, c'est 10 ou 11 postes d'enseignants en moins dans le lycée.

Le lycée Élie-Faure est parmi les plus touchés par ces coupes budgétaires dans la région. En effet, année après année, le personnel avait tenu à garder la spécificité de lycée «éducation prioritaire» avec un nombre d'élèves ne dépassant pas 30 et même 25 dans les classes où ils ont le plus de difficultés. Pour la hiérarchie, c'est du passé, et il faut se rapprocher des effectifs d'autres lycées. Elle répète : «Vous n'aurez quand même pas 35 élèves par classe, mais 32 ou 33, c'est à l'ordre du jour.»

Plusieurs assemblées du personnel ont donc eu lieu avec la visite de collègues du lycée voisin, Les Iris, moins

touchés pour le moment, mais solidaires. La journée de grève du 5 février a été l'occasion de manifester, dès le matin devant le rectorat de Bordeaux avant de rejoindre le cortège. La petite trentaine de participants montrait que la grève avait été bien suivie.

D'ores et déjà, le fait de se montrer mobilisés, avec des assemblées quasi quotidiennes, incite la hiérarchie directe, surprise par la réactivité et la colère du personnel, à tenter d'obtenir quelques moyens supplémentaires auprès du rectorat.

Correspondant LO

Policiers violeurs : enfin condamnés

Jeudi 31 janvier, la cour d'assises de Paris a condamné à sept ans de prison les deux policiers de la BRI (Brigade de recherche et d'intervention) pour le viol d'une touriste canadienne dans les locaux du 36, quai des Orfèvres, en 2014.

Les deux hommes ayant bénéficié d'un non-lieu en juillet 2016, il aura fallu près de cinq ans pour que la jeune femme obtienne qu'un procès puisse avoir lieu. Son combat n'est pas terminé, puisque les avocats des policiers ont fait appel.

Durant les trois semaines du procès, rien n'aura été épargné à la plaignante, interrogée cinquante heures au total. Les avocats des policiers ont tout tenté pour la discréditer : interrogatoires insistants sur les talons et les collants résille qu'elle portait le soir du viol; mises en doute du caractère non-consenti des rapports sexuels, sous prétexte qu'elle n'a «pas crié»;

évocations de ses problèmes de couple avec son ex-mari; intimidations devant «la gravité des accusations» portées contre «des policiers d'élite»... Comme l'a dit son avocate : «Les accusés n'ont eu de cesse d'inverser les rôles et de faire de cette femme une criminelle. Cette inversion nous a menés à ce que je craignais : le procès de la victime.»

La façon dont s'est déroulé le procès montre combien encore aujourd'hui il faut d'énergie et de courage à une femme victime de viol pour parvenir à faire condamner ce crime par un tribunal.

Julie Lemée

La loi du silence

D'après le ministère de l'Intérieur, en 2018, le nombre de plaintes pour viol ou agression sexuelle a augmenté de 19% en France. Cela est sans doute à mettre sur le compte du mouvement #Nous Toutes, qui a encouragé les femmes à porter plainte.

Le même rapport reconnaît cependant que, sur la période 2011-2017, seules 17% des victimes de

violences sexuelles avaient fait le déplacement en commissariat ou gendarmerie pour dénoncer les faits et que, parmi elles, 13% seulement avaient porté plainte. Quant aux condamnations, rappelons que leur nombre n'a cessé de baisser ces dix dernières années d'après un rapport du ministère de la Justice publié il y a quelques mois.

J.L.

Lisez Lutte de classe, revue de l'Union communiste internationaliste

Au sommaire du n° 197 (février 2019) :

- Les gilets jaunes : l'expression d'une colère, la recherche d'une perspective
- Le référendum d'initiative citoyenne, nouvelle illusion réformiste
- Grande-Bretagne : le chaos du Brexit
- Portugal : un gouvernement anti-austérité plébiscité par le patronat
- Irak : une révolte contre une situation intenable
- Rosa Luxemburg : socialiste, révolutionnaire, internationaliste



Prix : 2,50 euros - Envoi contre cinq timbres à 0,88 euro.

SNCF : la multiplication des pannes

Jeudi 31 janvier, le trafic en gare Montparnasse était à nouveau paralysé par une succession de pannes. Il s'agit de la quatrième panne géante à Montparnasse en 18 mois. La vétusté des installations est en cause, tout comme la suppression de nombreuses équipes d'intervention.

Vers 9 h, un incident électrique s'est produit sur les voies 1 et 2, stoppant la circulation le temps de la réparation. Des voyageurs se sont alors retrouvés sur les voies. À 11 h, à la reprise du trafic, un câble électrique d'une autre voie a dégagé de la fumée, nécessitant l'intervention des pompiers et l'arrêt des circulations sur quatre voies. Alors que les TGV étaient fortement retardés, le blocage d'un TGV à Massy a fini de paralyser la circulation. La SNCF a dérivé le trafic vers le Sud-Ouest sur Paris-Austerlitz et proposé aux voyageurs de reporter leur voyage au lendemain !

De nombreux trains ont eu plus de trois heures de retard et le trafic banlieue a aussi été impacté. Le trafic n'a repris que le lendemain, avec l'intervention de cheminots toute la nuit.

La veille, la situation avait été encore pire pour des voyageurs de la ligne B du RER. Le 30 janvier, une caténaire était arrachée sur la ligne B de la banlieue Nord, entraînant une situation cauchemardesque pour les passagers de six trains paralysés. Des milliers de naufragés ont été littéralement abandonnés en pleine voie. Ainsi, un voyageur a témoigné au *Parisien* avoir pris le RER à 21 h à l'aéroport de Roissy.



Des voyageurs bloqués en gare de Rennes.

Dix minutes plus tard, en rase campagne, une rupture d'alimentation a entraîné l'arrêt du train, la lumière a été éteinte, hormis une veilleuse, et le chauffage a faibli.

Au bout d'une heure, le conducteur prévient que le courant ne sera pas rétabli et que les passagers seront évacués sur la voie avec l'aide de cheminots appelés en renfort. Mais la SNCF n'envoie aucun renfort et le conducteur, aidé par des bonnes volontés, commence à faire descendre d'une hauteur de plus d'un mètre les passagers, dont de nombreuses familles avec des valises. Dans l'obscurité la plus totale, les voyageurs marchent

sur les rails, se tordent les chevilles, traversant un tunnel jusqu'à la gare de Sevran-Beaudottes. Là, aucun bus n'est prévu. Résultat de la suppression d'effectifs, la gare est déserte : un seul cheminot est présent, livré à lui-même et n'ayant évidemment aucun moyen de venir au secours des passagers. La galère va ainsi continuer jusqu'au milieu de la nuit pour ceux qui veulent rejoindre leur domicile, la SNCF n'ayant affrété aucun bus.

Non seulement le réseau banlieue et particulièrement les installations électriques, sont hors d'âge, mais la politique de la SNCF, qui éclate tous les services en vue de la privatisation,

ajoute en cas d'incident un capharnaüm monstre. L'information ne circule plus entre les équipes, les responsabilités sont diluées et les décisions différées. Les quelques cheminots présents en gare, conducteurs ou agents d'accueil, sont alors livrés en pâture aux voyageurs excédés et parfois violents. Cela a été le cas à la gare du Nord, le même soir, où trois cheminotes ont dû affronter la colère de centaines de voyageurs, dont certains ont passé la nuit devant la gare, faute de bus.

Encore plus que l'âge des caténaires, c'est la course au profit qui fait disjoncter la SNCF.

Christian Bernac

Haras du Pin : de quoi prendre le mors aux dents

Le haras du Pin, dans l'Orne, est à la fois un musée, une école, un centre de reproduction. Sur un terrain de plus 1 100 hectares, il vit au rythme de spectacles, d'animations et de compétitions sportives qui attirent chaque année plus de 120 000 visiteurs.

C'est dire que ce n'est pas le travail qui manque. Les travailleurs, par contre, si. Et certains ont tenu à dénoncer leur situation par voie de presse.

Le haras du Pin, au départ une institution gérée par l'État, est devenu en 2015 un établissement public administratif géré conjointement par la région, le département et l'État. Entre 2011 et 2013, une première mesure de privatisation a été engagée concernant l'activité très rentable de reproduction d'étalons et autres

chevaux de course. Au vu des salaires et des conditions de travail des palefreniers et du prix des chevaux vendus, la fortune peut se trouver sous le sabot d'un cheval, pour les patrons.

Aujourd'hui, l'État a décidé de mettre en selle une nouvelle étape de son désengagement. C'est ce que dénoncent une vingtaine de salariés, actuellement fonctionnaires, à qui on annonce sans autre précision qu'ils vont devoir cesser leur activité pour aller voir ailleurs. Le ministère

de l'Agriculture refuse de les reprendre dans ses effectifs et les deux collectivités locales refusent d'assumer les emplois et les salaires.

D'une trentaine il y a trois ans, ces travailleurs ne sont plus qu'une vingtaine. Ils dénoncent le fait qu'on veut les faire partir avec des aides à la reconversion ou à la vente de leur maison. Eux veulent rester à leur poste. Avec eux, il s'agit du sort de familles entières, de l'emploi de conjoints, de la menace de fermeture d'une classe d'école dans le village où vont la majorité des enfants. Ce n'est pas aux travailleurs à se sacrifier sur l'autel de ces privatisations !

Correspondant LO

Certicall-Free : accidents du travail en série

À Marseille, l'entreprise Certicall, une plateforme téléphonique filiale d'Iliad, la maison-mère de Free, emploie 580 salariés. Durant plus de deux ans, plusieurs d'entre eux ont été victimes de chocs acoustiques qui causent des pertes d'audition ou des troubles auditifs.

Récemment, l'inspection du travail a été alertée et elle a prévu de saisir le procureur car, selon elle, même le minimum n'a pas été fait par la direction pour protéger les salariés. Elle lui reproche en particulier « le fait de ne pas avoir mis à disposition de l'ensemble des salariés concernés des protecteurs auditifs performants ».

Ces chocs acoustiques sont causés par des bruits stridents qui surviennent inopinément dans le casque alors que les téléconseillers sont en appel avec des abonnés Free. Ces chocs provoquent des pertes d'audition parfois irréversibles, des migraines intenses, des acouphènes (sifflements ou bourdonnements permanents) ou de l'hyperacousie (hypersensibilité au bruit) qui invalident les travailleurs dans leur vie quotidienne et au travail. Certains employés, parfois très jeunes, ont ensuite été déclarés inaptes au travail en plateforme téléphonique et, sans reclassement, ils

finissent par être licenciés. Pour ceux qui peuvent reprendre le travail, restent les séquelles et la crainte de subir à nouveau un choc.

La direction a minimisé le problème depuis des années, cherchant à se dédouaner en accusant le bruit ambiant et les interférences avec les téléphones portables personnels, au lieu de faire le nécessaire pour stopper ces accidents. Les free-helpers, comme elle les nomme les téléconseillers, en ont assez de se dire qu'ils risquent la surdité en venant travailler.

Pendant ce temps, les bénéficiaires d'Iliad sont en hausse et son actionnaire, Xavier Niel, est à la tête d'une fortune personnelle de près de quatre milliards d'euros. Il préfère mettre en avant la dernière version de la Freebox que consacrer un peu d'argent à empêcher que les travailleurs de ses entreprises deviennent sourds.

Correspondant LO



ORNE TOURISME

La Redoute – Roubaix Wattrelos : face à une direction de combat

La Redoute, vendue en 2014 par le richissime Pinault à des cadres, a été revendue en 2017 à la famille Moulines-Houzé, 23^e fortune de France, propriétaire des Galeries Lafayette et de 11 % des actions de Carrefour. Les actionnaires changent, les conditions de travail deviennent plus dures.

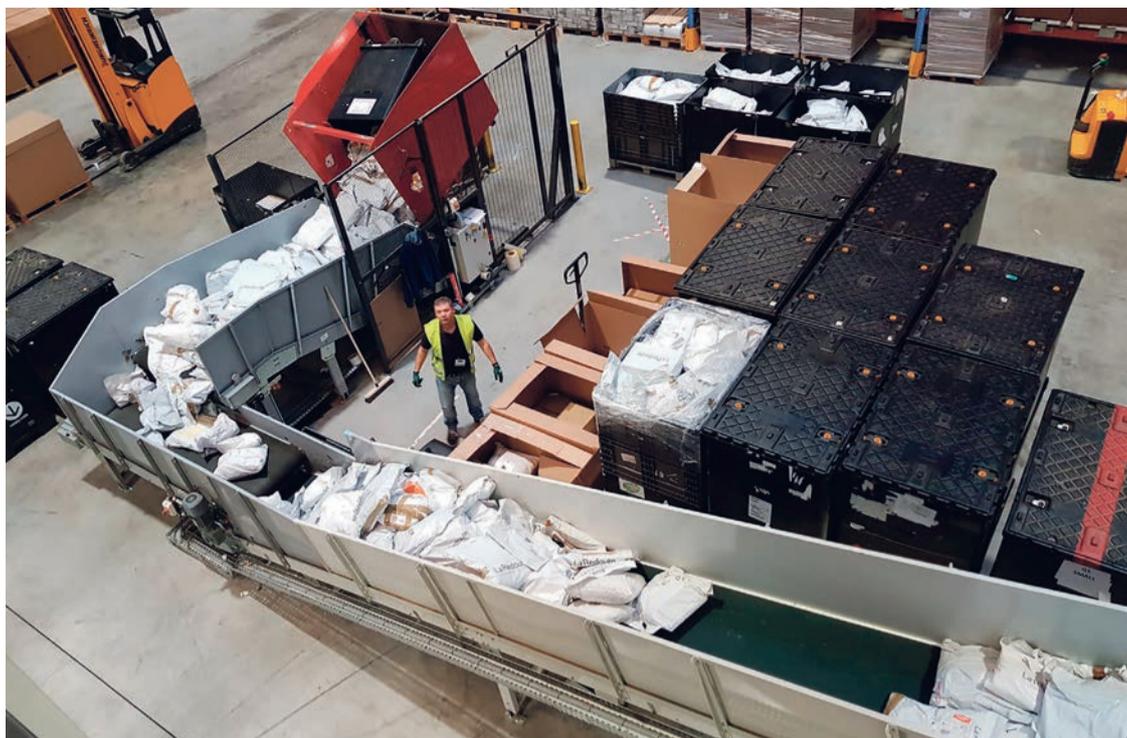
À Quai 30, le nouveau nom du site logistique pour l'expédition des colis, 550 salariés travaillent en équipes de semaine et de week-end, jours fériés compris. Un flitage permanent pèse sur les travailleurs, avec de fortes pressions sur les productions.

Il y a quelques semaines, des salariés ont échangé sur leur Facebook personnel des commentaires dénonçant d'éventuelles sanctions concernant des collègues qui s'étaient rendus aux toilettes sans prévenir leur responsable. Ils ont été accusés de donner une mauvaise image de marque de l'entreprise

sur Facebook. Quatre salariés convoqués ont reçu des sanctions inadmissibles : l'une a été carrément licenciée, et les trois autres ont eu trois jours de mise à pied.

D'autres convocations sont en cours pour des motifs toujours plus insensés, comme une accusation d'avoir rendu avec quelques jours de retard un arrêt pour enfant malade !

Les travailleurs de Quai 30 n'ont pas été sans réagir. À chaque entretien, dans chacune des équipes, entre une vingtaine et une cinquantaine de travailleurs, sur une centaine, ont participé à des débrayages pour



Le flot des retours que doit traiter La Redoute au Quai 30.

contester ces pressions que tout le monde trouve inadmissibles. Une pétition pour dénoncer les sanctions a été signée massivement par les salariés de Quai 30 et aussi par un bon nombre de salariés du siège à Roubaix.

Ces derniers ont été d'autant plus compréhensifs qu'ils subissent eux-mêmes une attaque de la direction. En effet, celle-ci

a décidé d'un classement appelé People Review pour l'ensemble de l'encadrement, qui est nombreux à Roubaix. Dans ce classement, il y a quatre catégories : les « talents », les « potentiels », les « bien dans leur poste », et les « en difficulté », classe qui inclut 63 salariés, qui sont ainsi stigmatisés. Personne n'est dupe de cette volonté

de diviser pour régner. Un tract proposant de classer les principaux dirigeants dans une Directors Review a fait beaucoup rire et des salariés demandent quand le vote pourra avoir lieu.

La direction voudrait mettre son personnel au pas, mais elle n'en a pas fini avec la mobilisation des travailleurs de La Redoute.

Correspondant LO

Senard : de Michelin à Renault, il roule pour le profit

Dès l'annonce de la nomination de Jean-Dominique Senard, le patron de Michelin, comme dirigeant n° 1 de Renault, les milieux gouvernementaux et les médias ont tracé de lui un portrait très flatteur. Sa principale qualité serait selon eux d'être un patron très social.

Au Medef, dont la présidence lui avait échappé de peu, on ne tarit pas d'éloges sur lui. Comparé à Carlos Ghosn, Senard est décrit comme un gentleman, une sorte d'aristocrate faisant preuve d'une grande courtoisie. Même certains syndicalistes lui ont rendu hommage pour sa « grande

capacité d'écoute ». Ce fils de diplomate soigne son image, jusqu'à ne pas craindre le ridicule en portant notamment le très honorable titre de comte romain de la noblesse pontificale. Il a même annoncé qu'il allait réduire sa rémunération chez Michelin durant les trois mois où il va cumuler

la présidence de cette entreprise avec celle de Renault.

Mais pour ce qui est du social, Senard a montré qu'il a « des coups de poigne », selon l'aveu de l'un des patrons du CAC 40. Traduisez : partout où il est passé, de Total à Saint-Gobain, puis chez Pechiney et enfin chez Michelin depuis 2012, Senard s'en est pris massivement aux emplois. Il a fermé de nombreuses usines Michelin aux États-Unis, en Colombie, en Angleterre, en Espagne et en France, l'une des dernières en date étant celle de

Joué-lès-Tours en Indre-et-Loire, avec près d'un millier de travailleurs jetés à la rue.

Autres faits de gloire de Senard : les accords dits de réactivité qui ont eu l'honneur des journaux télévisés, bouleversant les horaires de travail, soi-disant pour sauver les usines. Les travailleurs de La Roche-sur-Yon, qui avaient dû accepter mi-2016 ce type d'accord avec passage à l'horaire 4x8, en ont fait doublement les frais : début 2018, leurs horaires ont de nouveau été bouleversés, les promesses

d'embauches annulées, et cela s'est accompagné de nouvelles menaces sur l'avenir de l'usine sous prétexte que les objectifs n'étaient pas atteints.

Quant à la prime gilets jaunes que les employeurs ont toute liberté de ne pas accorder, plus de la moitié des travailleurs de Michelin n'en verront pas la couleur.

Eux au moins n'ont rien à regretter au départ de Senard, qui a bien servi les intérêts des actionnaires de Michelin.

Correspondant LO

Usine des Dunes – Leffrinckoucke : dix-huit ans pour une reconnaissance de l'amiante

Le 20 décembre dernier, le tribunal administratif de Lille a reconnu l'usine des Dunes de Leffrinckoucke, près de Dunkerque, comme site sidérurgique amianté.

Le ministère du Travail a trois mois à partir du jugement pour publier cette reconnaissance au *Journal officiel*. Cela fait 18 ans que la CGT a formé une association des victimes de l'amiante et des maladies professionnelles pour défendre les droits des travailleurs. À l'usine des Dunes, aujourd'hui scindée en Ascométal et Valdunes, 676 malades de l'amiante et 166 décès ont été recensés à ce jour. C'est dire la gravité de l'empoisonnement.

Pourtant le ministère du Travail, depuis 2001, sous les gouvernements de droite comme de gauche, a tout fait pour refuser la reconnaissance. Celle-ci aurait pu ouvrir la porte à l'inclusion de la sidérurgie dans les secteurs amiantés, ce que le patronat ne voulait surtout pas.

Refus après refus – parce qu'il n'y aurait pas eu de flochage à l'amiante ou pour des vices de procédure – l'association Advasud-CGT a continué à interpeller la

justice. À sa cinquième demande faite au nom d'un salarié, le tribunal administratif a fini par reconnaître l'évidence. L'usine utilisait massivement ce matériau reconnu cancérigène depuis 1973. Mais il reste une restriction importante, car cette reconnaissance ne couvre que la période 1966-1985. Pourquoi 1985, et pas au-delà ? Parce que le tribunal a accepté l'argument de la direction de l'usine et de l'inspection du travail disant que, à partir de 1985, le flochage à l'amiante des cuves produisant l'acier a été effectué par des entreprises sous-traitantes et

non plus par des travailleurs de l'usine des Dunes. Mais ce n'est pas pour autant que les travailleurs de ces sous-traitants sont reconnus éligibles au site amianté ! De plus, les fines fibres d'amiante ont voyagé après 1985 et jusqu'en 2000 dans toute l'usine et continuent à empoisonner. C'est une distinction qui n'a donc aucune réalité. L'Advasud-CGT compte obtenir que la reconnaissance de la période d'exposition à l'amiante soit étendue jusque-là.

Cette reconnaissance pourrait permettre à des travailleurs de partir plus tôt en retraite, en gagnant

un an pour trois ans travaillés, avec 83 % du salaire net. Ceux qui sont malades pourraient partir dès 50 ans, et ceux qui ne le sont pas, ou pas encore, pourraient demander une indemnisation de leur préjudice d'anxiété. Tout cela est évidemment bien limité par rapport au crime que constitue l'utilisation massive de l'amiante par le patronat et en regard des souffrances endurées par les travailleurs. Mais cela n'aurait pas été obtenu sans le militantisme et l'acharnement de travailleurs qui ne se sont jamais résignés et qui ne se résignent pas.

Serge Viard

Papeteries Arjowiggins : halte aux licenciements !

La délivrance de cartes grises, déjà bien ralentie pour des raisons propres à l'administration, ainsi que celle des passeports, pourraient bien devoir s'arrêter. Et cela, du fait de la rapacité du patronat.

En effet, les salariés d'Arjowiggins, seule entreprise à fabriquer en France du papier sécurisé (indispensable pour les cartes grises, les chèques, les passeports, les billets de banque), occupent leur usine de Jouy-sur-Morin, en Seine-et-Marne. Le tribunal de Nanterre ayant prononcé la liquidation judiciaire de la société, dont les quatre sites risquent de fermer en jetant à la rue 900 travailleurs, ceux de Jouy ont répliqué en commençant à brûler les stocks de l'usine. En

faisant, jour après jour, partir en fumée de nouvelles bobines de papier sécurisé, ils entendent faire pression sur les autorités en les menaçant de pénurie de support pour des documents officiels. Ils veulent aussi dénoncer de cette façon les conditions indécentes de leur licenciement et un scandale financier dans la reprise-bradage du site.

Pour la reconversion de ce site, l'État aurait versé 250 millions d'euros à l'ancien propriétaire, Sequana, qui le revendit en



Les salariés qui occupent l'usine font brûler les rouleaux de papier sécurisé.

avril 2018 à un fonds d'investissement suisse, lequel a mis la clé sous la porte après avoir vidé les caisses de l'entreprise.

Deux repreneurs potentiels se sont fait connaître, selon le ministre de l'Économie. Aucun ne s'engage à reprendre l'ensemble des travailleurs, loin de là. Un

rassemblement s'est tenu le 5 février à Jouy-sur-Morin et des manifestations ont eu lieu près des autres sites, dans la Sarthe.

Pomper de l'argent public, user de l'outil de travail de milliers de salariés comme de vulgaires jetons que des patrons spéculateurs se disputent à une

table de casino, envoyer au rebut une entreprise, après l'avoir vidée de ses actifs, en jetant sur le carreau ceux dont c'était l'unique gagne-pain, et cela quitte à saborder des productions indispensables : la seule logique dans tout cela, c'est celle du profit des actionnaires!

Pierre Laffitte

Carrefour : vers de nouvelles suppressions d'emplois

La directrice des hypermarchés Carrefour en France a annoncé le 31 janvier lors d'un comité central d'entreprise (CCE) un plan de transformation des magasins qui va se traduire par de nombreuses suppressions d'emplois et l'aggravation des conditions de travail des employés restants.

Ce plan prévoit la

fermeture des rayons de gros électroménager, de photo, et de toutes les bijouteries. Il n'y aura plus de vendeurs multimédia dans une vingtaine d'établissements. 50 stations-service supplémentaires, où Carrefour reclassait souvent des travailleurs handicapés, seront passées en libre-service. Les caisses automatiques et

les scanettes seront multipliées afin de diminuer le nombre de caissières. Dix hypermarchés passeront en modèle libre-service low-cost et dix autres en location-gérance. Dans de nombreux magasins, le nombre de cadres sera diminué de moitié.

C'est donc une véritable saignée qui s'annonce, alors

que l'an dernier Carrefour avait déjà supprimé 2 000 salariés au siège et 1 400 dans ses magasins de proximité récupérés de l'enseigne Dia.

En supprimant toujours plus d'emplois, Carrefour veut accroître ses bénéfices. Ils se sont montés à 773 millions d'euros l'an dernier, sur lesquels le groupe a versé à ses actionnaires plus de

350 millions d'euros de dividendes. Le groupe n'oublie pas non plus de siphonner l'argent public. Tout en supprimant des milliers d'emplois, Carrefour a bénéficié l'an dernier de 390 millions d'euros en crédit d'impôt compétitivité emploi et en exonérations de cotisations.

Daniel Mescla

QUI SOMMES-NOUS ?

Lutte ouvrière

Union communiste (trotskyste),

membre de l'Union communiste internationaliste

L'Union communiste (trotskyste) qui publie *Lutte ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité. Celle-ci est menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle, dont la division en classes sociales repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone: 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. - Tirage: 12 000 exemplaires. Impression: Paris Offset Print - 30 rue Raspail - 93120 La Courneuve - Commission paritaire des publications n° 1019 C 85576 - ISSN 0024-7650 - Distribué par les MLP (Messageries lyonnaises de presse) - Dépôt légal février 2019.

Toute correspondance à LUTTE OUVRIÈRE - BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX

Soutenir financièrement Lutte ouvrière

Contrairement aux partis qui défendent l'ordre social, qui sont financés par la bourgeoisie à travers de multiples canaux, qui monopolisent les passages dans les grands médias, Lutte ouvrière ne peut compter, pour exister, éditer des affiches, des tracts, financer les campagnes électorales et toutes ses interventions, que sur ceux qui sympathisent avec son combat. C'est pourquoi nous faisons appel à vous. Les dons et cotisations versés à un ou plusieurs partis politiques ne peuvent excéder au total 7 500 euros par an. Si vous souhaitez nous soutenir financièrement, il est possible de payer par carte bancaire sur notre site ou de nous adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : Association de financement du parti Lutte ouvrière,

en les remettant à un militant ou en les envoyant à l'adresse suivante : LUTTE OUVRIÈRE BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX. Merci d'indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit. En effet, les dons à un parti politique donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme. Seuls les dons inférieurs à 150 euros peuvent être versés en espèces. Ces dons en espèces donnent lieu à un reçu, comme tous les autres dons, mais n'ouvrent pas

droit à une réduction fiscale. Une personne physique ne peut verser un don que si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. L'association de financement du parti Lutte ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. L'article 11-4 de la loi du 11 mars 1988 précise que les dons et cotisations d'une personne physique à un ou plusieurs partis politiques sont plafonnés à 7 500 euros par an. L'article 11-5 de cette loi dispose que « ceux qui ont versé des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 sont punis d'une amende de 3 750 euros et d'un an d'emprisonnement ».



Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à Lutte ouvrière Lutte de classe

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Ci-joint la somme de :
Chèque à l'ordre de Lutte ouvrière ou virement postal : CCP 26 274 60 R Paris
à adresser à LUTTE OUVRIÈRE, BP 20029, 93501 PANTIN CEDEX

Tarif des abonnements	Lutte ouvrière		Lutte de classe
	6 mois	Un an	Un an
France, Outre-mer	20 €	40 €	15 €
Outre-mer avion	28 €	56 €	17 €
Reste de l'Europe	38 €	76 €	20 €
Reste du monde	46 €	91 €	24 €

Envoi sous pli fermé : tarifs sur demande.

Sur Internet

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
contact@lutte-ouvriere.org

Vidéos

www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Audio-LO

www.lutte-ouvriere-audio.org

Carrefour Milénis Guadeloupe : les grévistes gagnent une manche

Le 5 février, on en était à 74 jours de grève pour les salariés de l'hypermarché Carrefour Milénis et du magasin de gros et demi-gros Promocash, en Guadeloupe.

150 salariés sur 260 sont en grève. Une partie d'entre eux tiennent le piquet de grève sous deux tentes, y vivant et y dormant à tour de rôle. C'est là qu'ont lieu assemblées générales, discussions, repas et meetings de soutien. Ces deux entreprises appartiennent au groupe SAFO, dont les actionnaires majoritaires sont les riches békés Despointes, descendants d'une famille de colons blancs.

Les Despointes veulent supprimer plusieurs primes, ce qui revient à retirer entre 160 et 200 euros sur la paye mensuelle des travailleurs. Pourtant, le groupe peut payer. Il est classé 44^e distributeur français, avec un patrimoine de 210 millions d'euros en 2018, qui a augmenté de 30 millions en un

an.

Lundi 28 janvier, la direction est parvenue à rouvrir le magasin avec le peu de personnel non gréviste. Cela n'a pas entamé le moral des grévistes, qui ont manifesté dans les allées avec des sifflets tout en distribuant des tracts aux clients. Le coup de force de Despointes a échoué, car il n'a pu faire fonctionner son hypermarché tranquillement, perdant beaucoup de clients, et surtout il n'a pas réussi à casser le moral des grévistes.

Le jeudi 31 janvier, ceux-ci ont reçu le soutien des enseignants grévistes mobilisés contre les suppressions de postes prévues par le gouvernement. Ils ont défilé dans les galeries du site aux cris de «Solidarité!»

Samedi 2 février, à



Manifestation dans la galerie du centre commercial du Milénis samedi 2 février.

l'appel d'une trentaine d'organisations syndicales, politiques et associatives, environ mille manifestants se sont rassemblés à Pointe-à-Pitre. En soutien aux grévistes, ils ont marché jusqu'à la ville des Abymes en direction du Carrefour Milénis, que la direction avait fermé en catastrophe avant l'arrivée du cortège. Les manifestants ont réussi à entrer et ont occupé pendant plusieurs heures la galerie marchande, jusqu'à ce que

le préfet accepte une médiation pour une nouvelle négociation entre grévistes et direction.

Le lendemain, dimanche 3 février, en assemblée générale, les grévistes ont voté la poursuite de la grève à l'unanimité. Un comité d'organisation de la grève élu gère au quotidien toute l'organisation, dont la caisse de grève qui permet de soulager ceux qui parmi les grévistes ont le plus besoin de ce secours

Lundi 4 février, devant

l'annexe de la direction du travail dans la zone de Jarry près de Pointe-à-Pitre, 150 grévistes, travailleurs et militants sont venus soutenir leur délégation. Le préfet, médiateur, a entendu d'abord les deux parties. On saura bientôt si les négociations reprendront effectivement entre patrons et représentants des grévistes. En tout cas, ceux-ci font toujours preuve d'un moral à toute épreuve.

Noéline Ramin

Les difficultés de L'Humanité : pour une presse ouvrière militante

Le 30 janvier se tenait une audience du tribunal de commerce de Bobigny concernant l'avenir du journal L'Humanité, en cessation de paiement. Le tribunal devait donner sa réponse le 7 février sur la demande de redressement judiciaire présentée par les dirigeants du quotidien.



Un numéro de L'Humanité de 1910.

Patrick Le Hyaric, directeur de L'Humanité, a indiqué qu'«aucune banque, à l'heure actuelle, n'a voulu s'engager à nos côtés» et dénoncé le fait que l'aide de l'État à son journal a été diminuée d'un million d'euros depuis la fin 2015. Depuis la mise en cessation de paiement en janvier, la rémunération des 200 salariés du journal serait assurée par l'AGS, le régime patronal de garantie des salaires, qui prend le

relais en cas de faillite.

Contrairement à la plus grande part de la presse quotidienne, le journal n'appartient pas à une des familles capitalistes du secteur, comme Bernard Arnault pour Les Échos et Le Parisien, Xavier Niel pour Le Monde, Dassault pour Le Figaro, Bettencourt pour L'Opinion, Tapie pour La Provence, Patrick Drahi pour Libération. Lagardère, TF1 et la Caisse d'Épargne, qui étaient entrés au capital de L'Humanité en 2001, en sont depuis sortis.

Les difficultés financières de L'Humanité s'inscrivent dans celles de la presse papier en général, qui recule de façon continue, entre autres en raison du développement du numérique. Mais elles reflètent surtout la baisse d'audience et le recul militant du Parti communiste, dont le quotidien a été l'organe central pendant des dizaines

d'années. Et sa politique en a été la cause principale.

Quand L'Humanité a été fondée en 1904 par Jean Jaurès, il s'agissait d'un journal de combat visant à mettre fin à l'exploitation et la barbarie capitalistes. Devenu organe du Parti communiste en 1921, il concentra la haine de la bourgeoisie en raison de son combat pour la révolution socialiste mondiale, son rejet du colonialisme comme de toute participation à des gouvernements dans le cadre du capitalisme.

Devenu stalinien, le Parti communiste abandonna une politique révolutionnaire. Mais, malgré ses reniements, il conserva une grande partie de ses militants ouvriers, pour qui L'Humanité était un outil quotidien et qui en assumaient dans les usines, les bureaux, les quartiers populaires, la vente militante. Mais le PCF dévoya l'énergie, le dévouement de ces militants, sacrifiant la lutte de classe à la participation à des gouvernements antiouvriers, faisant chuter l'influence du PCF et brisant le moral de ses adhérents.

Aujourd'hui, les appels

et soutiens se multiplient au nom du pluralisme de la presse, pour «sauver le journal de Jaurès», comme s'il s'agissait d'un monument historique en péril. Michel Drucker a affiché son soutien en posant avec la une de L'Humanité. L'Humanité signale que des élus LREM, Les Républicains ou socialistes affirment que le journal doit continuer d'exister. Mais ce n'est pas sur ce genre de soutiens que les travailleurs et militants

ouvriers doivent compter.

Alors que le capitalisme montre chaque jour davantage son visage hideux, une presse du mouvement ouvrier serait plus que jamais nécessaire. Mais elle ne peut vivre que grâce au soutien des travailleurs et des militants ouvriers. Cela ne peut se séparer d'une politique communiste révolutionnaire visant, non à intégrer, mais à renverser cette société d'exploitation.

Christian Bernac

Cercle Léon Trotsky

**Le capitalisme,
un système économique
à l'agonie, un ordre
social à renverser**

Vendredi 22 février à 20 h 30

**Grande salle de la Mutualité
24, rue Saint-Victor - Paris 5^e
Métro Maubert-Mutualité**

Participation aux frais : 3 euros